eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

Rapport d'activité 2024 de l'Unité de Gestion Vilaine Est d'Eaux & Vilaine

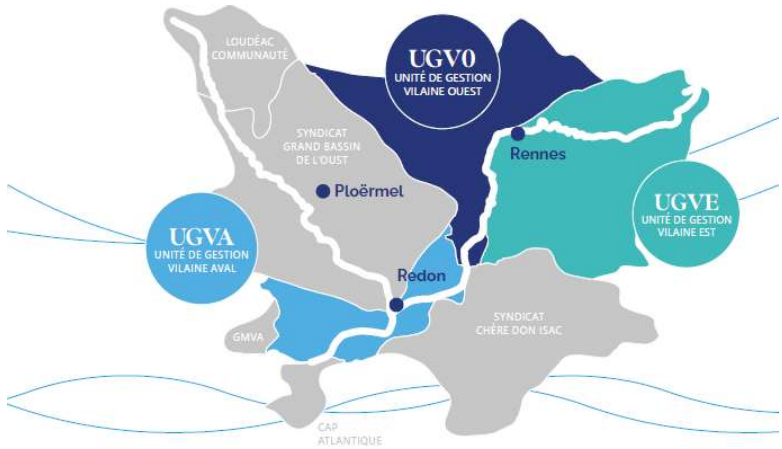


Table des matières

I. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL 5

A. Présentation du territoire 5

B. Rappel de la stratégie d'intervention du CTBV UGVE 6

II. ANNEE 2024 : 3EME ANNEE DU CTBV UGVE 2022-2024 9

A. Volet Aménagement du territoire9

1. Restauration des milieux aquatiques 9
2. Aménagement bocager 2024 11

B. Volet « Pratiques et usages sur le territoire » 14

1. Adapter les usages avec la profession agricole aux enjeux qualité et quantité 14
2. Développer une stratégie foncière avec l'outil AFAFE 4
3. Mettre en œuvre des démarches de lutte contre les pollutions diffuses sur les périmètres des captages 5
4. Le PAEC et les MAEC – animation du dispositif 9
5. Les PSE 13

C. Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances 16

1. Les outils de communication 16
2. Sensibilisation à l'environnement 18
3. Etudes et valorisation des connaissances 22
4. Suivis de l'évolution des masses d'eau 22

D. Animation territoriale 26

1. Réseau d'échange avec les EPCI du territoire 26
2. Démarche engagée sur l'Installation Transmission 26

E. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial de Bassin Versant 28

III. BILAN FINANCIER GLOBAL DU PROGRAMME D'ACTIONS 2024 DU CTBV 2022-2024 (SOUS MAITRISE D'OUVRAGE UGVE) 37

IV. PERSPECTIVES 2025 42

V. ANNEXES 43

I. Rappel du contexte général

A. Présentation du territoire

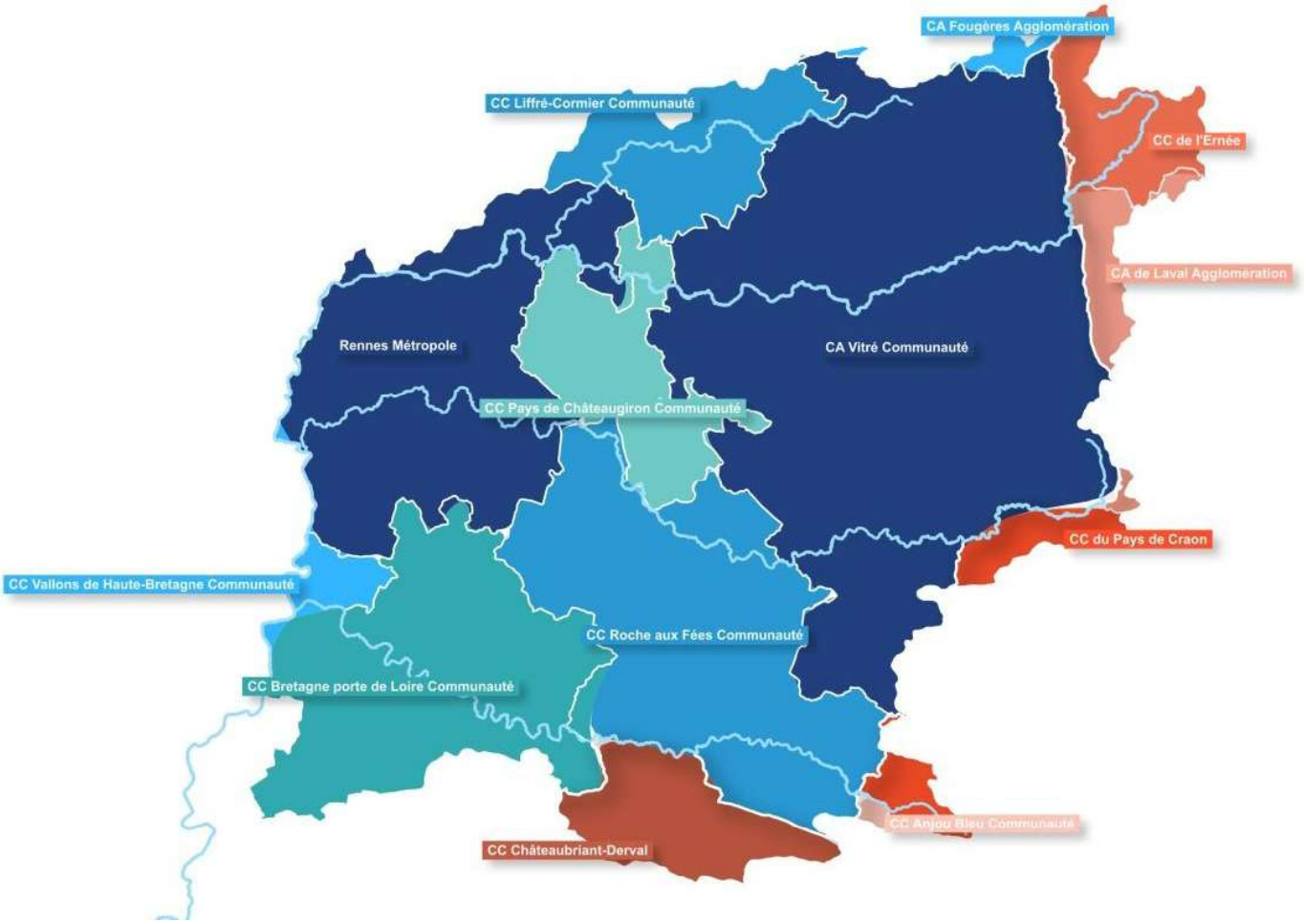
Le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Est se situe en amont du bassin versant de la Vilaine, au Nord et à l'est de Rennes. Il couvre une superficie de 2 442 km², soit 22 % du bassin versant, et s'étend sur deux Régions, Bretagne et Pays de la Loire, et sur 4 départements : Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Maine et Loire et Mayenne.

Le périmètre d'intervention comprend 11 EPCI : les 7 membres d'Eaux & Vilaine ainsi que les 4 EPCI délégataires. Un autre EPCI membres de Eaux & Vilaine est concerné à la marge : Vilaine de Haute bretagne Communauté (VHBC). Comme une toute petite partie du territoire est concernée, il a été décidé que l'adhésion et la mise en œuvre des actions GEMA seraient portées par l'Unité de gestion Ouest.

A l'exception de la Communauté de communes de Châteaubriant-Derval, les autres EPCI ligériens de l'UGVE ont fait le choix de la délégation de la compétence GEMA par la signature d'une convention de délégation de maitrise d'ouvrage. Le territoire ligérien de l'UGVE s'étend sur près de 275 km² et pour les seules EPCI délégataires, sans Pays de Chateaubriant Deval, 178 km² soit 7% du territoire inclus dans le périmètre d'intervention de l'UGVE.

L'UGVE regroupe 143 communes pour un total de plus de 577 200 habitants. Ce territoire correspond aux anciens syndicats de bassins versants historiques (Semnon, Seiche, Rivières de la Vilaine amont) et intègre de nouveaux secteurs sur le cœur de Rennes Métropole.

Carte du territoire d'intervention de l'UGVE



Le réseau hydrographique comprend 3 358 km de cours d'eau, dont :

- La Vilaine depuis la source à Juvigné (Mayenne) jusqu'à Guipry-Messac ;
- Ses affluents principaux que sont, depuis l'amont vers l'aval :
 - La Cantache et le Chevré en rive droite
 - La Valière, la Seiche et le Semnon en rive gauche

Trois ouvrages structurants sont présents sur l'amont du territoire : les barrages de la Valière, de Haute Vilaine (prise d'eau de Pont-Billon) et de la Cantache qui ont un rôle d'écrêtage des crues, de soutien d'étiage et d'alimentation en eau potable pour celui de la Valière.

Les espaces urbanisés représentent 11 % du territoire. Ils se concentrent au niveau des **agglomérations de Rennes et de Vitré et en périphérie ainsi que le long des axes routiers**. En dehors de ses zones urbaines et péri-urbaines, le territoire est majoritairement rural (69 % en Surface Agricole Utile) avec une activité agricole principalement tournée vers la polyculture-élevage. **Les espaces boisés représentent 9 %.**

42 masses d'eau cours d'eau et 8 masses d'eau plans d'eau constituent l'unité Est, l'ensemble appartenant au périmètre du **SAGE Vilaine.**

Jusqu'en **2021**, les anciens contrats territoriaux du **Chevré**, de la **Seiche**, du **Semnon** et de la **Vilaine Amont** portaient principalement sur la restauration des milieux aquatiques et la lutte contre les pollutions diffuses.

En **2022**, avec l'intégration de ces quatre syndicats à l'**EPTB Eaux et Vilaine**, un **contrat unique 2022-2024** a été mis en place sur le territoire de l'UGVE.

Compte tenu de la **superficie importante du territoire**, des **masses d'eau prioritaires** avaient été définies afin de hiérarchiser les interventions et programmer les actions sur la durée du contrat.

Les actions visaient deux objectifs majeurs : la reconquête de la qualité de l'eau et l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource

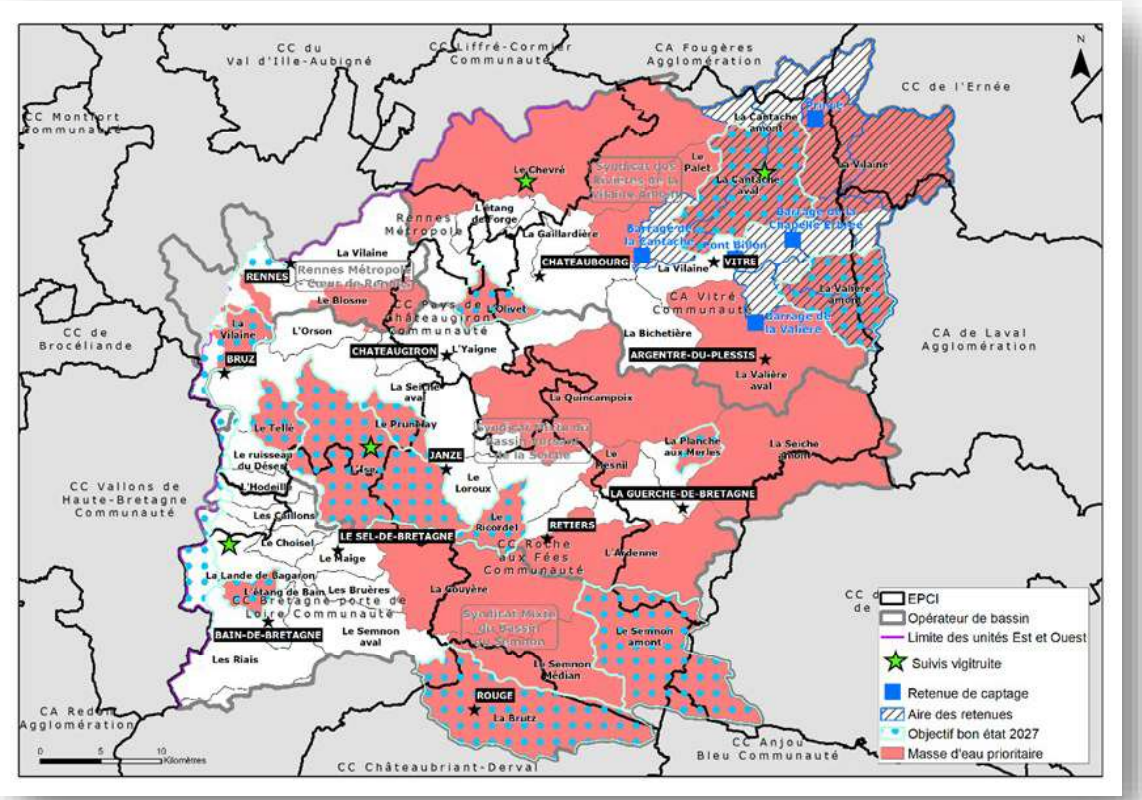
Le montant total prévu de ce contrat 2022-2024, initialement mis en œuvre sur 3 ans, s'élevait à 19 millions d'euros (non compris le programme Breizh Bocage).

B. Rappel de la stratégie d'intervention du CTBV UGVE

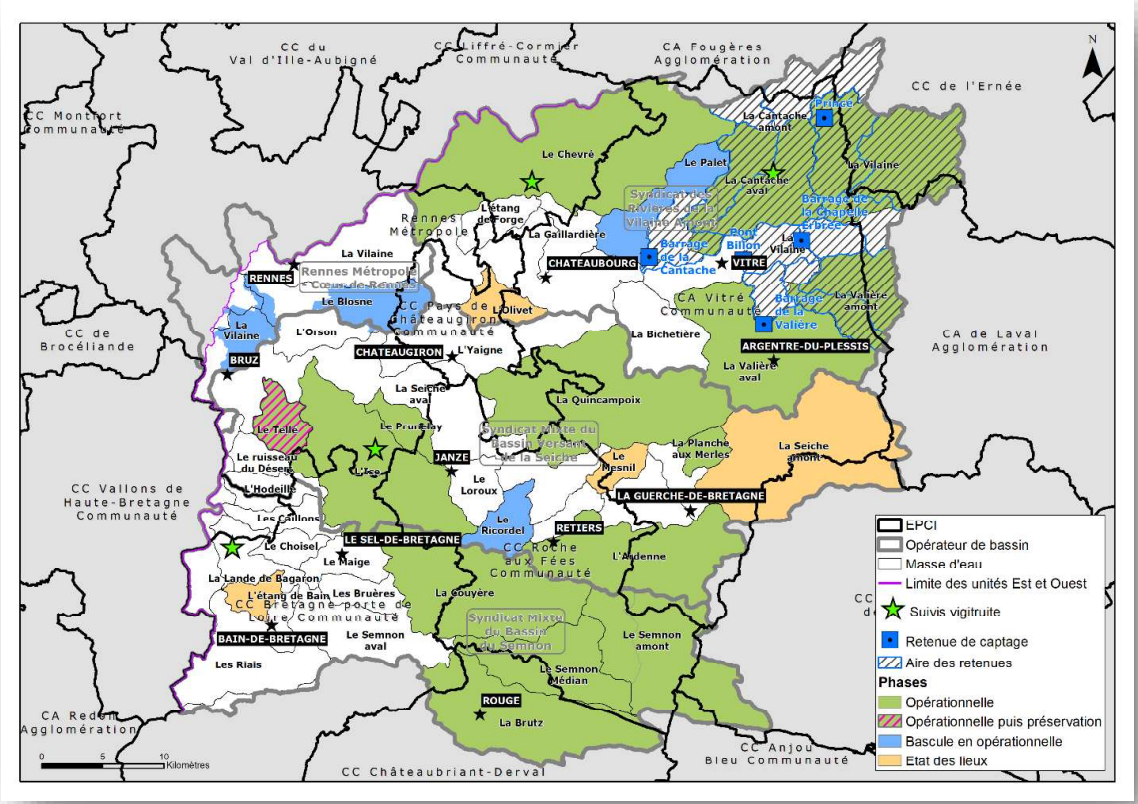
Le contrat territorial a pour objectif de restaurer les masses d'eau dégradées sur le territoire de l'UGVE. Pour cela, des zones d'intervention prioritaires ont été définies pour mieux cibler l'intervention.

L'étendue importante de surface prioritaire a nécessité de définir des niveaux d'intervention. Cela permet de hiérarchiser la mise œuvre opérationnelle des actions et d'étaler les actions au cours de la durée du contrat.

Carte des niveaux d'intervention sur les masses d'eau prioritaires



Carte de la stratégie d'intervention 2022-2027 de l'unité Est



En plus de l'intervention par masses d'eau prioritaires, il avait été acté que les actions du contrat territorial 2022-2027 seront mises en place afin de répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau (Qualité) et d'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau (Quantité).

Pour assurer l'efficacité des actions à venir, les orientations stratégiques consistent à :

- Veiller, par une meilleure synergie avec les services de l'état, au respect de la réglementation pour stopper les dégradations existantes sur les milieux ;
- Garantir une démarche transversale entre les différents volets du contrat et réussir à combiner les divers thèmes d'actions (milieux aquatiques, agricole…) autour d'un seul et même projet qui pourra être qualifié de « projet global » ;
- Développer un volet communication conséquent et approfondir le travail d'amélioration des connaissances en interne à l'unité, et vers l'extérieur auprès des acteurs du territoire ;
- Poursuivre le partage des missions via les maîtrises d'ouvrage associées agricoles ;
- Prioriser les interventions sur des masses d'eau jugées prioritaires pour une meilleure efficience du programme d'actions

4 volets ont été identifiés dans la feuille de route avec la volonté d'une mise en œuvre opérationnelle transversale pour optimiser l'efficacité de l'intervention de l'UGVE :

- **Aménagement du territoire**
- **Pratiques et usages sur le territoire**
- **Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances**
- **Animation et gestion du contrat territorial.**

II. Année 2024 : 3eme année du CTBV UGVE 2022-2024

A. Volet Aménagement du territoire

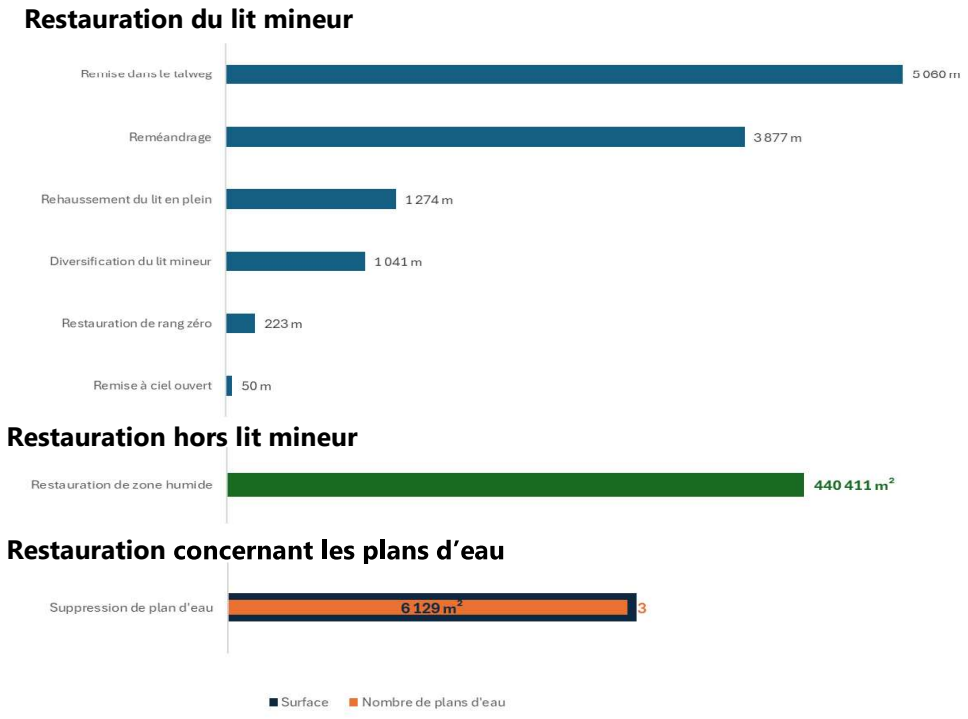
1. Restauration des milieux aquatiques

En 2024, ce sont 9 projets qui ont pu être conduits en faveur de la restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire de l'UGVE.

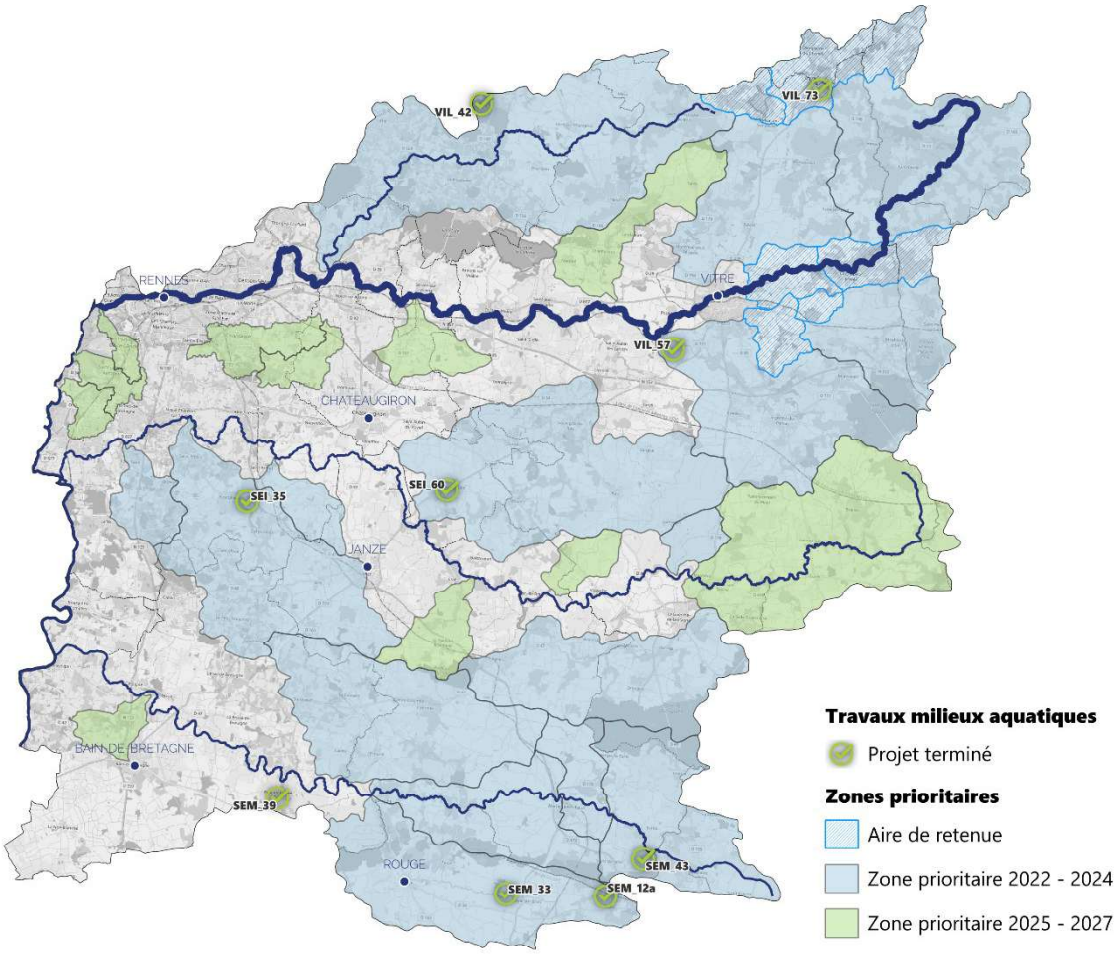
3,6 km de cours d'eau ont pu être restaurés 4 kms reportés à 2025.

La réduction du nombre de travaux réalisés cette année s'explique par plusieurs facteurs cumulés :

- **Des conditions météorologiques particulièrement défavorables** : malgré une demande de dérogation visant à prolonger la période d'intervention, de nombreux projets ont dû être reportés.
- **Un lancement tardif du marché MA** : aucune action n'a pu être engagée sur le marché précédent, ce qui a limité la capacité de réalisation.
- **Une année 2023 marquée par un effectif réduit de moitié par rapport aux prévisions** : la concertation a été limitée, ce qui a eu un impact direct sur le volume de travaux concertés programmés en 2024.
- **Une équipe en phase de montée en compétence** : quatre nouveaux agents ont rejoint le service fin 2023, faisant de 2024 leur première année de travaux.
- **La mobilisation d'un équivalent temps plein (1 ETP)** entièrement dédié au projet expérimental de Villepot, réduisant les ressources disponibles pour les autres opérations.
- **L'absence de la Responsable du pôle technique**, avec un report partiel de ses missions vers des référents « milieux aquatiques », entraînant une organisation transitoire moins favorable au déploiement des travaux.



Carte de localisation des travaux réalisés en 2024 sur l'UGVE



Les travaux sont présentés -en annexe du présent rapport sous forme de fiche issues de l'outil SYSMA.

2. Aménagement bocager 2024

a. La cadre d'intervention

En place depuis 2011, Breizh Bocage est un programme de financement régional qui permet d'obtenir une aide pour l'implantation de haies bocagères à plat ou sur talus. Ce programme prend en charge les frais des travaux de restauration et de création de haies bocagères (fourniture et pose des plants, du paillage, des protections anti-gibier et création de talus…). Les exploitants agricoles et les propriétaires terriens peuvent demander cette aide.

Depuis sa mise en, place Breizh Bocage a permis de créer ou de restaurer près de 300 km de haies sur le territoire de l'UGVE. Ces linéaires plantés permettent de compenser la destruction du bocage et même de le restaurer sur certains territoires. La plantation de haies permet de réduire les transferts de polluants vers les rivières en luttant contre l'érosion du sol. Pour les fermes, le bocage offre de l'ombre et des abris pour le bétail et la biodiversité, et permet de produire du bois d'œuvre et du bois de chauffage.

Le programme Breizh Bocage est financé par l'Europe (FEADER), l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et Eaux&Vilaine.

L'UGVE anime ce programme Breizh Bocage sur la partie bretonne de son territoire, en dehors du territoire des EPCI de Bretagne Porte de Loire Communauté et de Roche aux Fées Communauté, qui ont gardé la maitrise d'ouvrage.

L'UGVE assure aussi l'animation et la maitrise d'ouvrage des travaux sur sa partie Ligérienne. Le développement de cette démarche de restauration et de plantation sur la partie ligérienne a été initié en 2023.

A noter que dans le cadre de la Zone Soumise à Contrainte Environnementale (sur les masses d'eau de la Quincampoix, Prunelay et Planche aux Merles), l'UGVE a également en charge la réalisation des travaux de talus soumis à l'arrêté préfectoral de la ZSCE.

b. La nouvelle stratégie Breizh Bocage

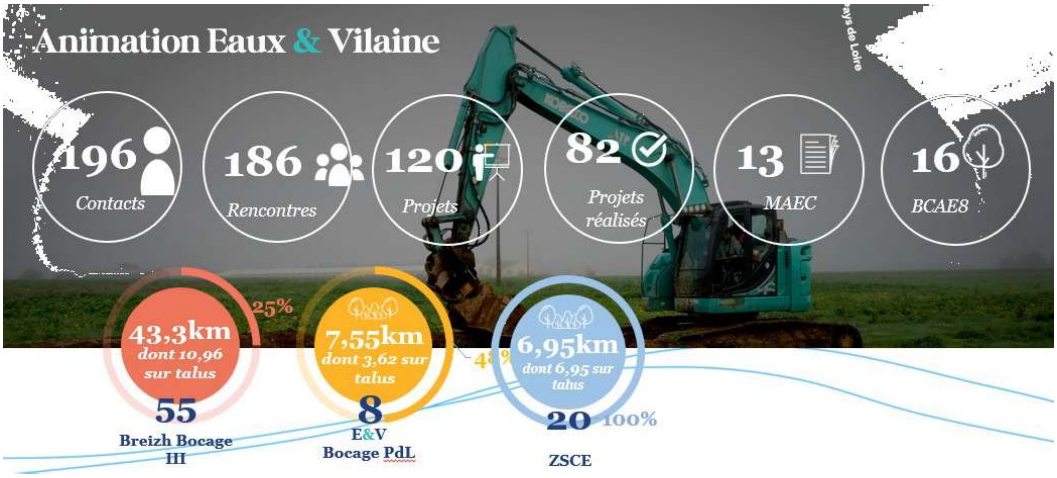
La nouvelle stratégie Breizh Bocage a été élaborée au premier semestre 2023, et en concertation avec tous les acteurs. Validée le 29 décembre 2023 par la Région Bretagne, la feuille de route présente de nouvelles conditions d'éligibilité, afin d'améliorer l'appropriation des haies par les bénéficiaires.



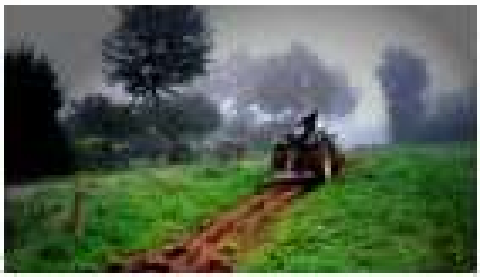
c. Bilan des projets bocagers

À la suite des différentes demandes d'agriculteurs, de particuliers et de collectivités volontaires, voici la synthèse du travail d'animation sur le territoire d'Eaux&Vilaine pour la campagne de travaux 2024-2025.



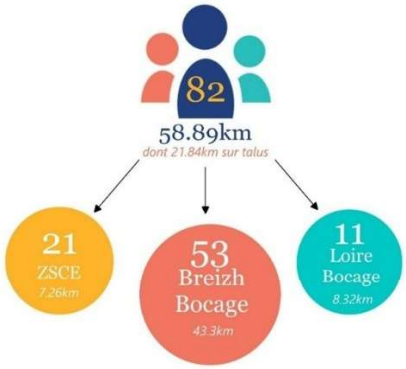




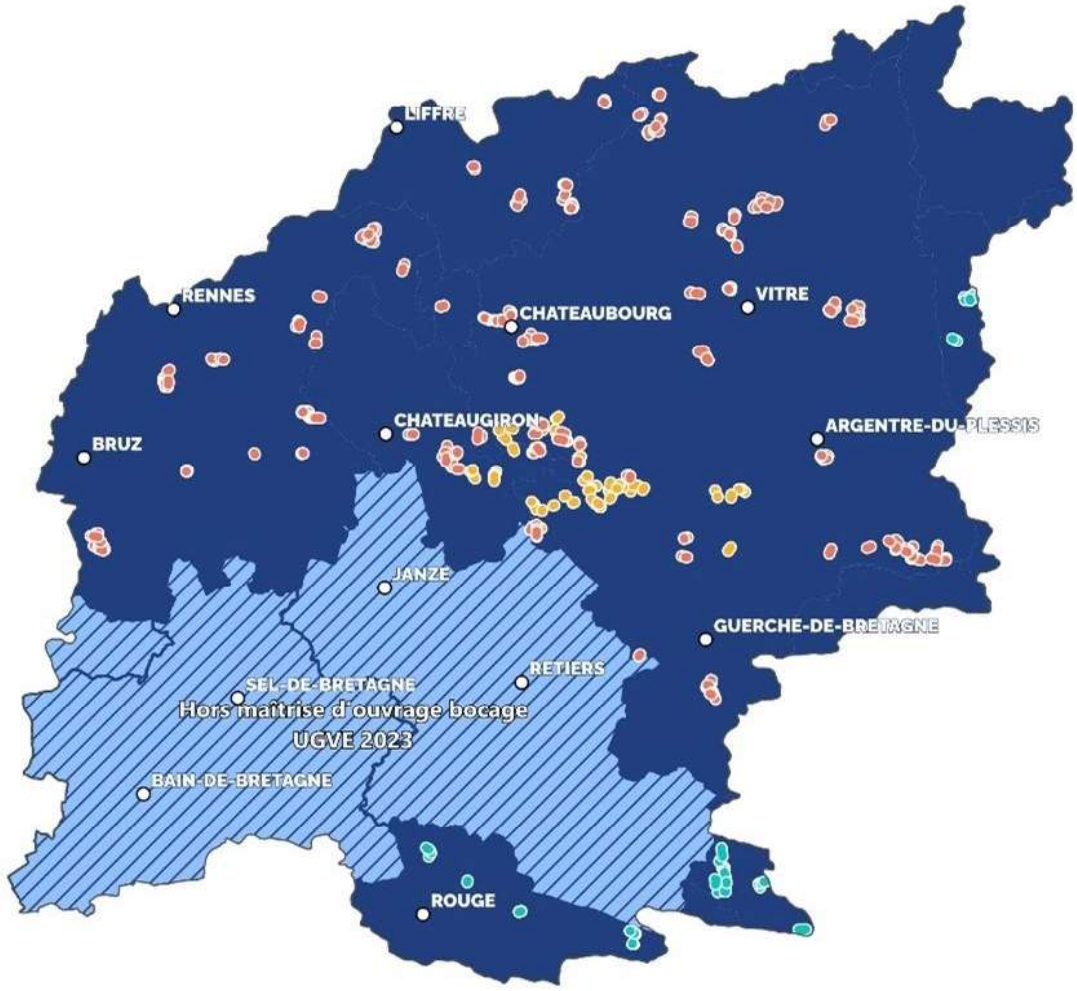




A l'issu de l'animation réalisée en 2024, 57,8 kms de haies ont été plantées



Carte de localisation des travaux réalisés en 2024 sur l'UGVE





d. Déplacement de haies BCAE8

En 2024 16 agriculteurs ont sollicité Eaux&Vilaine pour des déplacements de haies. Lors de ces rencontres les techniciens ont accompagné les projets de déplacements et encourager les exploitants à rentrer dans une démarche globale d'amélioration de la ressource à travers les différentes actions proposées par Eaux & Vilaine.

e. Demande de MAEC bocage

Sur l'année 2024, 13 exploitations ont contacté l'UGVE pour bénéficier d'aides à l'entretien des haies.

Avec le dispositif MAEC, les exploitants peuvent prétendre à des aides pour la bonne gestion du bocage, dans ce cadre, les techniciens réalisent un tour de leurs parcellaire avec eux afin de réaliser un plan de gestion des haies sur 5 ans.
L'accompagnement est finalisé par un dossier reprenant toutes les règles de bonne gestion et les livrables nécessaires aux instances de contrôle de ses aides.

f. Suivi administratif

Les techniciens ont réalisé les dossiers de subvention FEADER et Pacte de la Haie afin de pouvoir réaliser les travaux et l'animation pour les suivre. Ce suivi admistratif comprend également les demandes de paiement des dossiers de demande d'aides précédents (Breizh Bocage II, ZSCE).

B. Volet « Pratiques et usages sur le territoire »

1. Adapter les usages avec la profession agricole aux enjeux qualité et quantité

A/Sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine

a. Pré diagnostics individuels

33 pré diagnostics ont été réalisés en 2024. Tous les agents de l'équipe agricole de l'UGVE sont amenés à réaliser des pré diagnostics individuels d'exploitation agricole. Ceux-ci peuvent être réalisés à la suite d'une demande par l'exploitant, ou bien suite à une proposition par un agent de l'UGVE. Ces rencontres permettent de :

- S'assurer de la bonne connaissance de la structure E&V et de ses actions par l'exploitant
- Prendre connaissance du système de production, du parcellaire, des atouts et contraintes sur l'exploitation
- Recueillir les attentes de la personne rencontrée
- Lui fournir de premiers éléments de réponse, puis le diriger vers nos actions ou celles des partenaires selon le besoin.

b. Actions agricoles individuelles

L'UGVE donne priorité aux actions agricoles réalisées par les maîtres d'ouvrage agricoles associés (organismes agricoles signataires du CT). Cependant certains exploitants ont d'autres souhaits notamment en termes d'organisme de conseil. C'est pourquoi ils ont, au cas par cas, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement hors-MOA. En 2024 voici les actions individuelles qui ont pu être assurées sous maîtrise d'ouvrage de l'UGVE via des organismes de conseil agricole non-signataires du CT :

- SOLYVES : 1 suivi individuel Gestion de l'azote
- PATURESENS : 1 suivi Gestion du pâturage
- PERMALAB : 1 diagnostic + 1 suivi Gestion de l'eau
- CER France 53-72 : 1 diagnostic MAEC
- INTERFACES & GRADIENTS : 1 diagnostic Tassement des prairies, 8 diagnostics Gestion de l'azote
- PRESTAE CONSEIL : 1 diagnostic Système
- DE LA TERRE AU GRAIN : 1 diagnostic Fertilisation
- CHAMBRE D'AGRICULTURE des Pays de la Loire : 4 diagnostics MAEC
- CER France 53-72 : 4 diagnostics MAEC
- AGRORIZON : 2 diagnostics Système de culture
- OPTICULTURES : 1 diagnostic + 1 suivi Gestion des apports

Soient **28 accompagnements individuels**.

Aussi, **26 diagnostics MAEC** ont été réalisés en interne par les animateurs agricoles ou les techniciens bocage.

c. Actions agricoles collectives

Lors de l'année 2024, l'UGVE a permis les actions collectives suivantes :

- Animation sur le thème de la gestion des ray-grass résistants
- Animation sur le thème du colza associé à une plante compagne

Et pour les agriculteurs engagés dans le PSE de la Seiche :

- La réunion de bilan de campagne 2023
- Réalisation des prélèvements et des analyses de RPA azote sur maïs
- Accompagnement à la réalisation de la méthode MERCI.

Soient **5 actions collectives**.

d. Coordination des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)

Un COTECH des MOA a été organisé en début d'année (26 janvier) pour les 15 MOA engagés dans le CT en 2024 :

Adage 35
Agrobio 35
CER France Brocéliande
Ceta 35
Chambre d'Agriculture de Bretagne
Civam 35 Installation Transmission
Collectif Bois Bocage 35
Cooperl
Déshyouest
Eilyps
Fédération des CUMA Bretagne Ille Armor
Initiative Bio Bretagne
Le Gouessant
SMG Eaux 35
Ter Qualitechs

La coordination de la MOA nécessite comme chaque année le rappel aux MOA du contenue de leurs demandes de financements à réaliser sur les plateformes de dépôt de demandes d'aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional. Il s'agit également de valider la localisation et le contenu technique précis des actions au cours de l'année, d'annoncer les actions collectives, de faire le lien entre les actions agricoles individuelles et les agents des services Bocage et Milieux aquatiques, de collecter et de valider les justificatifs techniques et financier, de procéder au versement du financement par Eaux & Vilaine.

La coordination MOA à Eaux & Vilaine nécessite également de participer à des temps d'échange en interne avec les coordinateurs MOA des unités Aval et Ouest, avec les agents en charge du développement de Sysma et du SIG. Il peut aussi y a voir des temps d'échanges avec les autres SMBV pour recouper nos appréciations sur certaines actions de certains MOA par exemple. De nombreux échanges sont aussi nécessaires avec les financeurs.

e. Stage sur l'Agriculture de conservation des sols

En 2024 l'UGVE a proposé **un stage** de niveau Bac+3/4 sur le thème : « L'agriculture de conservation des sols peut-elle être un levier d'amélioration de la ressource en eau sur le bassin de la Vilaine, en qualité et en quantité ? »

Il s'agissait de répondre à la commande suivante :

Partie I :

- Biblio : origine de l'ACS, définition de l'ACS, liens entre ACS et ressource en eau ;
- Etat des lieux sur le bassin de la vilaine : MAEC Sol, Aide régionale Agriculture régénérative, Groupes GIEE/AEP, réseaux (BASE, APAD, CETA, bio, CRAB, Cooperl…), R&D (station expérimentale de Kerguéhénnec, champ de comparaison de la CUMA de Maure de Bretagne), agriculteurs solo, ...
- Quelles évolutions de pratiques nécessaires pour une ACS respectueuse de la ressource en eau sur le bassin de la Vilaine ?
- Pertinence du développement de l'ACS en vue d'améliorer la ressource en eau sur le bassin de la Vilaine ?

Si pertinent --> Partie II :

- Recensement des freins et leviers au développement de l'ACS sur le bassin de la Vilaine
- Recensement des besoins et des attentes des acteurs agricoles du bassin de la Vilaine en vue de développer l'agriculture de conservation des sols
- Préconisations d'actions à l'échelle d'Eaux & Vilaine en vue de développer l'agriculture de conservation des sols

Fédor BIRON, étudiant en 3ème année de BUT Génie Biologique – parcours Agronomie à l'IUT d'Angers a été recruté pour réaliser ce stage.

f. Prise en charge des passages d'outils de désherbage mécanique du maïs

En 2024 ce sont **18 agriculteurs** qui ont bénéficié de la prise en charge par Eaux & Vilaine des coûts de passages d'outils de désherbage mécanique du maïs par les 8 CUMA et ETA partenaires.



B/Sous Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)

Adage 35 a réalisé 1 ferme ouverte, 2 rendez-vous techniques, 5 accompagnements individuels, et a débuté l'étude sur le pâturage hivernal.

Agrobio35 a réalisé 4 fermes ouvertes, 12 rendez-vous techniques, 2 accompagnements collectifs, 1 diagnostic en restauration collective, 1 formation Livrer la restauration collective, 14 accompagnements au désherbage mécanique du maïs, 1 plateforme de démonstration, 22 suivis individuels, et une étude sur le maintien en bio des terres bio.

Collectif Bois Bocage 35 a organisé une démonstration de gestion durable du bois de bocage.

CER France Brocéliande a réalisé 7 diagnostics MAEC.

CETA a réalisé 7 essais/expérimentations : méteil précoce, prairies fauchées, prairies pâturées, féverole de printemps implantée en automne + trèfle, fertilisation luzerne+trèfle, variétés et itinéraires techniques en maïs grain bio, et réduction de l'utilisation des pesticides sur orge.

CIVAM 35 Installation Transmission a réalisé l'étude sur le maintien en bio des terres bio en partenariat avec Agrobio35, 2 actions de sensibilisation à l'installation en système agricole durable, 2 formations des repreneurs, 1 café-transmission, et 1 diagnostic Installation.

La **Chambre d'Agriculture de Bretagne** a réalisé 1 plateforme bio, 20 accompagnements au désherbage mécanique du maïs, 1 accompagnement collectif pour des aménagements et échanges parcellaires, 8 diagnostics individuels, et 3 suivis individuels.

Eilyps a réalisé 3 actions collectives et 10 diagnostics individuels.

La **FD CUMA** a réalisé 1 formation expert en désherbage mécanique, 1 démonstration de tracteur autonome, et 1 démonstration de trieur mobile.

Le Gouessant a réalisé 1 formation sur le sol, 1 diagnostic MAEC, 14 suivis cultures à bas niveaux d'intrants, 10 accompagnements individuels.

Cooperl et **Déshyouest** n'ont pas effectué leur demande d'aide avant la clôture de la plateforme DS fin juin 2024 et n'ont donc pas pu réaliser d'actions en 2024.

SMG Eau 35 n'a pas trouvé de terrain d'entente avec la Chambre d'Agriculture pour le déploiement des diagnostics Ecodo (devenus Eval'eau).

Ter Qualitechs n'a pas souhaité poursuivre le fonctionnement en MOA.

Ci-après quelques illustrations sur le terrain :







2. Développer une stratégie foncière avec l'outil AFAFE

Une réflexion sur le déploiement d'une stratégie foncière a été amorcée en 2019 par le Syndicat de Bassin Versant du Semnon avec l'opportunité de mobiliser l'outil AFAFE (Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental) coordonné par les Conseils Départementaux d'Ille et Vilaine, de la Mayenne et du Maine-et-Loire, sur la masse d'eau du Semnon Amont. En 2022, à la suite du transfert des compétences GEMA au sein de l'EPTB Vilaine- UGVE, l'équipe opérationnelle a relancé ce projet en lien avec les Départements Mayenne et Ille et Vilaine et les EPCI concernées (RAFcom et Pays de Craon) en proposant une visite de terrain dans le Département des Deux Sèvres où plusieurs AFAFE sont menés.

En parallèle de ce projet d'AFAFE sur le Semnon amont, cette masse d'eau très dégradée a été ciblée par Eaux & Vilaine pour expérimenter une nouvelle forme d'animation. Elle bénéficie donc depuis fin 2022 d'une équipe renforcée constituée d'animateurs et d'animatrices sur les thématiques bocage, agricole et MA et qui expérimente la mise en œuvre concrète d'une approche transversale et exhaustive (en rencontrant tous les agriculteurs et agricultrices et autres acteurs locaux par sous-zone en collectif et en individuel).

L'approche développée par l'équipe projet a permis d'aller sonder de nombreux acteurs sur le projet d'AFAFE et il apparait, notamment auprès des acteurs agricoles, que la perspective d'agir sur le regroupement parcellaire en parallèle de la restauration des milieux et de la lutte contre le ruissellement est bien accueillie.

Ce qui a été réalisé en 2024 au sujet de l'AFAFE :

- Poursuite du sondage des acteurs locaux du Semnon amont sur le levier AFAFE de façon informelle : Nous avons cependant profité des différentes rencontres avec ces acteurs pour échanger sur ce dispositif. Sans que cela ne soit représentatif ni exhaustif, les retours des élus locaux et des agriculteurs sont variés. Les agriculteurs que nous avons rencontrés et questionnés sur ce sujet sont plutôt ouverts à cette proposition même s'ils ont du mal à appréhender la démarche dans le détail.
- Poursuite de l'approfondissement de notre connaissance du dispositif AFAFE (plusieurs retex, webinaires, échanges avec le CD35…), nous estimons qu'il est compatible avec la démarche d'équipe projet mise en œuvre et qu'il s'agira d'un levier puissant pour nous sur le terrain.
- Réalisation d'une consultation juridique de mai à septembre 2024 qui a permis de répondre à certaines questions juridique, technique et financière sur l'implication possible d'Eaux&Vilaine dans le dispositif d'AFAFE ; ainsi il est confirmé qu'Eaux&Vilaine ne pourra pas être maitre d'ouvrage des travaux connexes dans le cadre de l'AFAFE car celle-ci ne peut lui être transféré. Eaux&Vilaine se positionnera donc en tant que co-animateur de la démarche, et en tant qu'expert aussi bien sur la connaissance de la masse d'eau que pour la réalisation des travaux connexes.
- Démarrage de la construction de la note d'intention indiquant les objectifs, les résultats attendus de l'AFAFE Semnon amont et les engagements d'E&V dans ce projet à destination des CD3, 53 et 49. Cette note permet d'exprimer l'intérêt d'Eaux&Vilaine pour ce projet auprès des Départements porteurs de la démarche

Perspectives 2025

1. Poursuite de la construction et validation en instance E&V de la note d'intention ; sensibilisation des élus E&V au sujet de l'AFAFE

2. Sensibilisation, mobilisation et animation des communes du Semnon amont pour leur participation à l'AFAFE. L'AFAFE ne peut être lancé qu'après une délibération favorable des communes du territoire. L'objectif est que les communes délibèrent durant le 1er semestre 2025.

3. Sensibilisation des EPCI (RAFCOM, CC du Pays de Craon et Anjou Bleu Communauté) au projet d'AFAFE et échanges sur les possibilités d'implication dans cette démarche même si les EPCI n'ont officiellement pas de place dans ce type d'Aménagement foncier (au sein du Code rural)

3. Mettre en œuvre des démarches de lutte contre les pollutions diffuses sur les périmètres des captages

a. Les captages prioritaires de la Vilaine amont

Les captages en eau potable superficiels de la Valière et de Pont-Billon, situés à Vitré et les puits souterrains d'Aulnais et de Méjanot situés sur la commune de Princé sont identifiés depuis 2016 comme prioritaires dans le SDAGE Loire Bretagne.

Nom du captage	Type de captage	Paramètre déclassant	Volume prélevé (m3/an- données 2016)	Aire d'alimentation du captage
Captages de Princé	Souterrain	Nitrates	143 600	~ 100 ha
Captage de la retenue de la Valière	Superficiel	Pesticides	6,2 millions m3	6500 ha
Captage de Pont-Billon	Superficiel	Pesticides	1,4 millions m3	13 500 ha

Le syndicat mixte de production exploitant ces captages est Eau des Portes de Bretagne

Les aires d'alimentation des captages prioritaires de Princé, Valière et Pont-Billon sont totalement inclus au sein du périmètre d'action de l'unité de Gestion Vilaine Est d'Eaux & Vilaine.
Afin de lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et par les pesticides sur les aires d'alimentation de ces captages (AAC), des actions correctives et/ou préventives doivent être mises en œuvre de façon proportionnées. L'objectif visé est l'amélioration pérenne de la qualité des eaux en deçà des seuils utilisés pour un classement en captage prioritaire.
Aussi, sur les aires d'alimentation de ces captages, une démarche « captage prioritaire » doit être engagée pour atteindre cet objectif. **Cette démarche est portée en direct par EPB depuis le début de l'année 2024.**

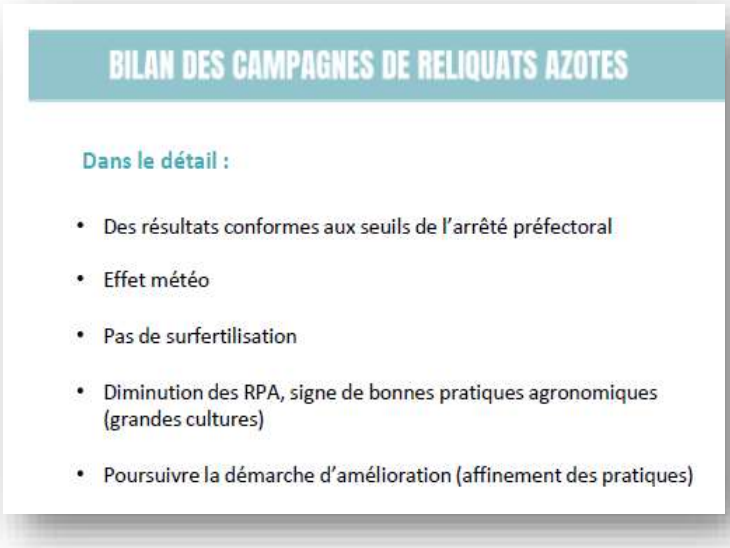
b. Les actions menées en 2024 par Eaux & Vilaine en complémentarité sur les ACC prioritaire de Pont Billon et la Valière

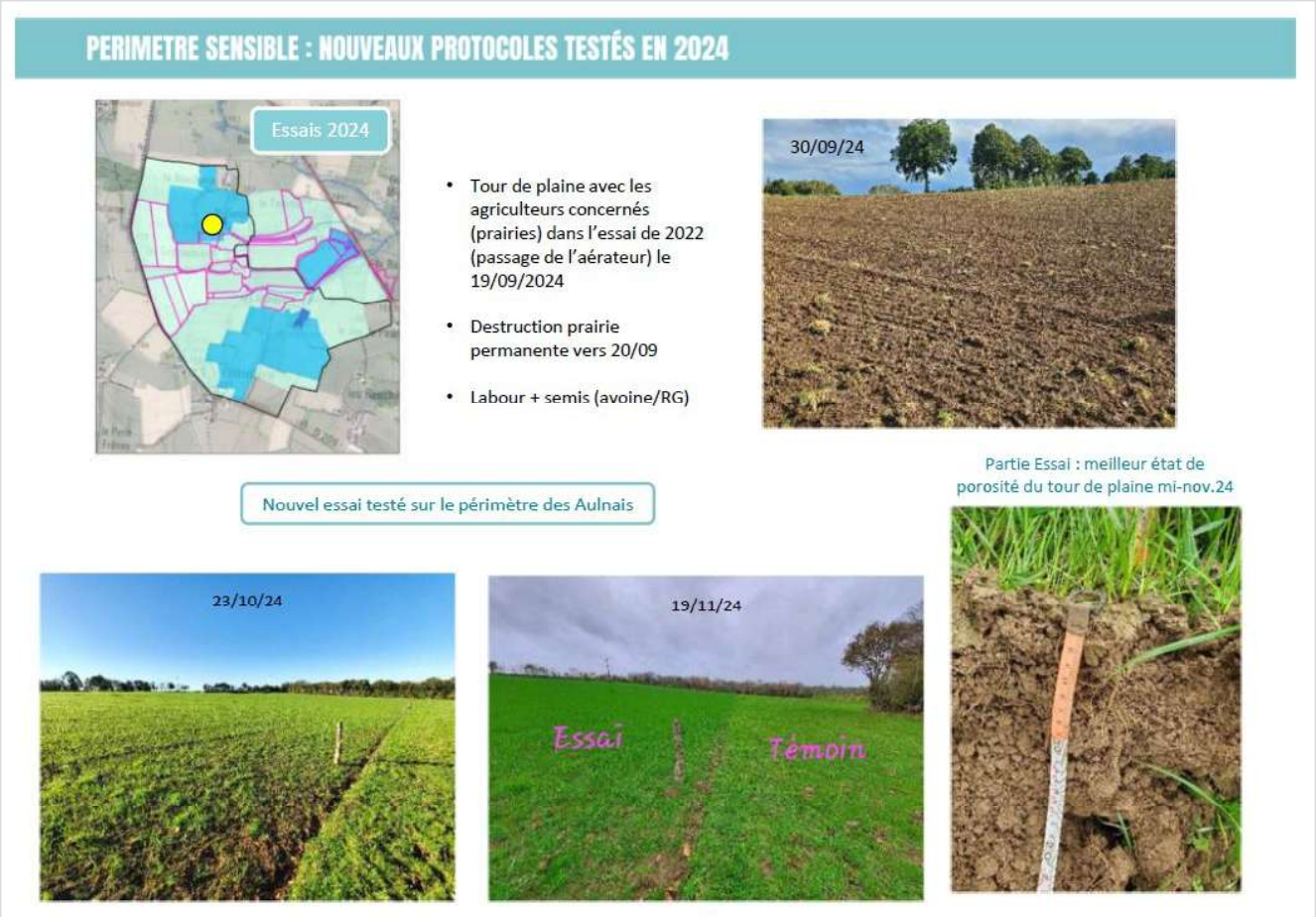
Pour le captage de Princé, depuis 2019, une animation agronomique renforcée auprès des 7 agriculteurs sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) est assurée par Eaux & Vilaine avec une adhésion de 100% des agriculteurs.

En 2021, les concentrations en nitrates dans l'eau des puits, au percentile 90, avoisinaient 50 mg/L pour Méjanot et 53 mg/L pour Aulnais. La tendance est à la baisse mais l'effort est à prolonger pour garantir une reconquête pérenne de la qualité de l'eau avoisinant 45 mg/L.
À la suite de la décision de la DDTM de ne pas proroger le dernier arrêté en aout 2022, le maintien des actions sous un format volontaire était indispensable. Ces actions sont pleinement inscrites au sein du contrat territorial de l'unité de gestion Vilaine Est.

Un marché de prestation 2023-2024 avec Interfaces & Gradients (Laure MICHEL) et SolYves (Yves HARDY) a permis de réaliser les actions suivantes :

- Accompagnement technique des agriculteurs
- Mesures terrain (reliquats d'azote…)
- Mobilisation de l'outil SolAid
- Expérimentation sur le renouvellement des prairies (figure ci-dessous)
- Désherbage mécanique du maïs.





2 transmissions d'exploitations agricoles ont été identifiées en 2024 pour 2026, à accompagner si nécessaire.

Des questions ont été identifiées aussi concernant des fuites de type pollution ponctuelle, notamment de stockage au champ en un endroit. EPB est pour cela en lien avec la DDT, la Chambre d'agriculture, la SAFER… pour trouver une opportunité plus près du siège d'exploitation en Mayenne.

Interface & Gradient envisage aussi de consolider une proposition d'agroforesterie sur le puits des Aulnais.

Les évolutions proposées pour 2025 sont concernant le suivi de l'azote sont :

- RPA : limiter à 2 horizons sur maïs et grandes cultures, peu d'intérêt sur prairies
- RSH : pas nécessaires
- RDD : maintenir 3 horizons

c. Le captage de la Cité – Le Theil de Bretagne

Le Syndicat d'Eau de la Forêt du Theil (SIEFT) a sollicité les compétences d'Eaux et Vilaine sur son volet pollutions diffuses pour avancer localement sur les problématiques de pollutions aux produits phytosanitaires de ce captage sous terrain (principalement les métabolites des herbicides utilisés sur le maïs et le colza mais également quelques fongicides de céréales).

Ce captage est par ailleurs en cours de révision de son périmètre et de nouvelles prescriptions concernant les pratiques agricoles seront adoptées en début 2025.

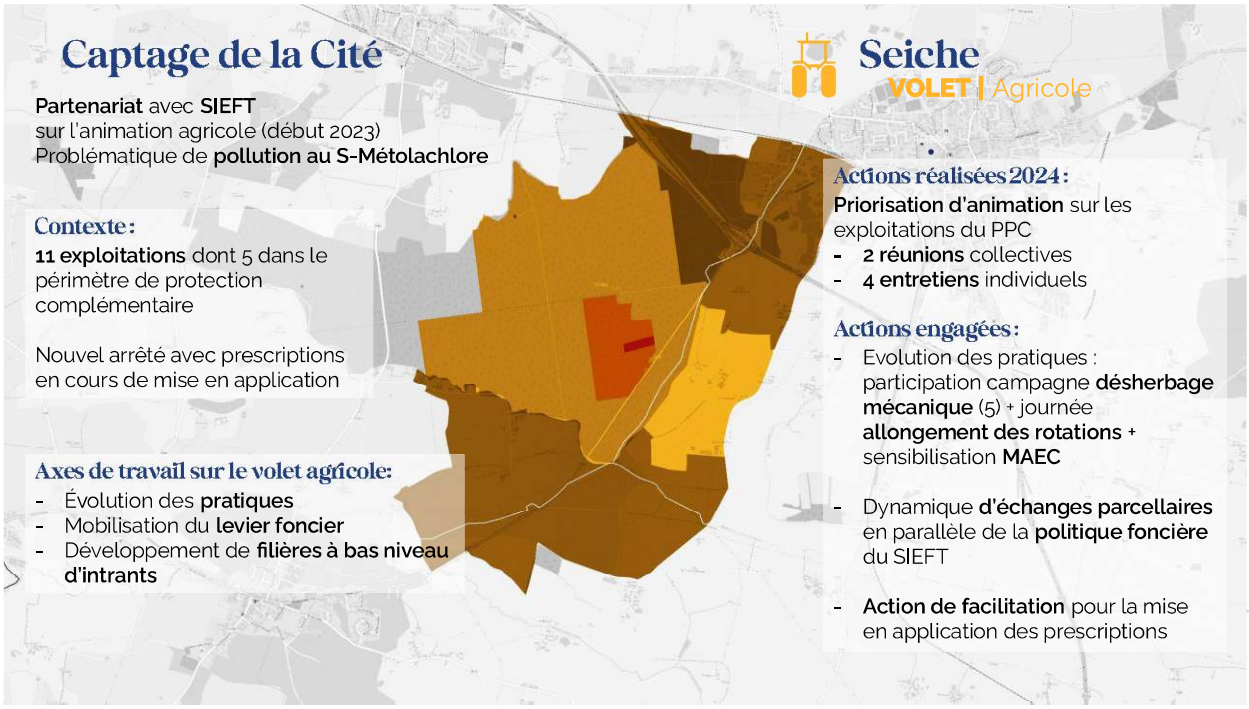
En 2023, les douze exploitations agricoles ayant des parcelles sur l'aire d'alimentation de captage (périmètre éloigné) ont été rencontrées sous forme d'entretiens exploratoires. L'objectif étant dans un 1er temps de comprendre leur système de production, leur problématique et leur regard sur l'enjeu Eau du captage.

Ces échanges ont permis de proposer **3 thématiques d'actions** :

- Développer les pratiques agricoles permettant de limiter l'usage de produits phytosanitaires à l'échelle de la parcelle comme le désherbage mécanique du maïs. Les terres situées sur le périmètre de la Cité sont de bonne qualité agronomique comparée aux autres terres alentours et les cultures sont réalisées en priorité sur ce secteur. Les rotations sont donc très courtes.
 - En 2024, seule une agricultrice a pu se réengager dans l'expérimentation
 - Des agriculteurs du périmètre ont participé à une journée de formation sur l'allongement des rotations organisée par l'UGVE
 - Nous avons également démarré un accompagnement spécifique pour les deux exploitations les plus impactées en termes de pratiques agricoles par les futures prescriptions de l'arrêté. Des diagnostics systèmes sont en cours de réalisation entre 2024 et 2025 pour anticiper les conséquences de l'arrêté de prescription et envisager différents scénarii de transition agronomique de ces exploitations dans un objectif de protection de la ressource et des milieux.

- Mobiliser le levier foncier pour maitriser les propriétés et/ou les usages sur les parcelles des périmètres. Eaux&Vilaine apporte son soutien technique à la stratégie d'acquisition foncière du syndicat de production d'eau potable Eau de la Forêt du Theil (EFT). En complément de cette stratégie d'acquisition, Eaux&Vilaine mobilise des financements du Contrat Territorial pour la Chambre d'agriculture pour la mise en œuvre d'une animation « échanges parcellaires ». Par le jeu des échanges, facilitée par la mise en place d'éventuelles acquisitions foncières par EFT, l'objectif est de pouvoir privilégier sur les périmètres des captages, les systèmes agricoles utilisant peu d'intrants.

- Travailler sur le développement des filières à bas niveau d'intrants en construisant une stratégie globale à l'UGVE.
 - En 2024, un travail d'approfondissement du dispositif Terre de sources déployé par Eau du Bassin Rennais et les EPCI partenaire a été réalisé. Cependant, malgré l'intérêt porté à cette action, les élus d'E&V estiment qu'elle relève de la compétence économique des EPCI et pas de la GEMA.
 - L'UGVE participe à l'étude lancée par RAFCOM concernant l'opportunité de développer une filière chanvre à l'échelle du territoire, culture nécessitant peu d'intrant
 - Enfin, l'UGVE a réalisé une étude bibliographique croisée d'entretiens « agriculteurs » et acteurs des filières, pour envisager un cadre d'intervention sur cette thématique. Sans prise sur les débouchés et sans levier financier, le travail sur cette thématique semble particulièrement difficile.



4. Le PAEC et les MAEC – animation du dispositif

En 2024 l'Unité de Gestion Vilaine Est a animé deux PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) : le PAEC de la partie bretonne, ouvert en 2023, et le PAEC de sa partie ligérienne, ouvert à la suite de l'appel à projet de fin 2023.

Les MAEC (Mesures Agro-Environnementaux et Climatiques) sont des contrats de 5 ans, où l'agriculteur s'engagent à respecter un cahier des charges contre une rémunération à l'hectare en fonction de la MAEC et du niveau choisi. Elles sont séparées en 3 catégories : systèmes, qui engage l'exploitations dans son entièreté, localisées (ou biodiversité) qui peuvent se prendre à la parcelle ou au linéaire, et forfaitaires. Les MAEC forfaitaires sont portées par la région.

a. PAEC sur la partie Bretonne

Rappel des MAEC ouvertes

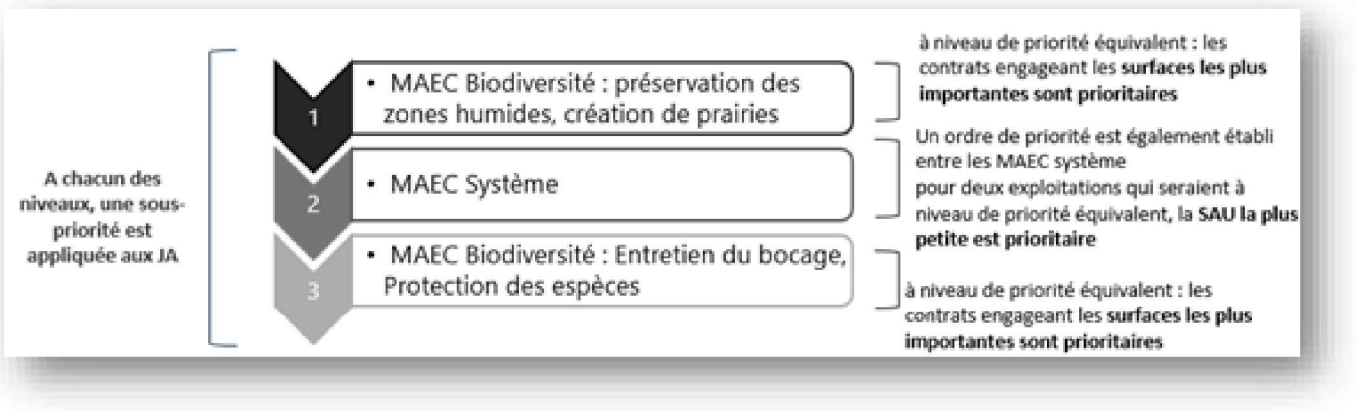
Nom mesure	Code mesure	Niveau	Montant / ha /an	Résumé
Autonomie fourragère - Élevages d'herbivores	HBV	1, 2, 3	121 € - 177 € - 233 €	Part réduite de maïs dans la surface fourragere, part augmentée d'herbe dans la SFP
Eau – Réduction des herbicides en grandes cultures	PHY	1, 2, 3	122 € - 143 € - 281 €	IFT herbicide à ne pas dépasser, diversification des cultures
Eau – Réduction des pesticides en grandes cultures	PHY	4, 5, 6		IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diversification des cultures
Eau – Couverture des sols et réduction des herbicides en grandes cultures	COV	1, 2, 3	204 € -	IFT herbicide à ne pas dépasser, diversification des cultures, couverture des sols
Eau – Couverture des sols et réduction des pesticides en grandes cultures	COV	4, 5, 6		IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diversification des cultures, couverture des sols
Eau – Gestion de la fertilisation et réduction des pesticides en grandes cultures	FER	6	212 €	IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diminution des flux d'azote
Eau – Arboriculture – Lutte biologique et absence d'herbicides	ARB	1	527 €	Lutte biologique et réduction des IFT
Sol – Semis direct sous couvert permanent	SDC	1, 2	104 € - 158 €	Semis direct, couverture des sols, IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser
Entretien durable des infrastructures agroécologiques – Ligneux	IAE	1	800 €	Entretien durable des haies et des alignements d'arbres
Protection des espèces	ESP	1, 2, 3, 4	82 € - 145 € - 200 € - 254 €	Retard de fauche et protection de la biodiversité
Préservation des milieux humides	MHU	1, 2	150 € - 201 €	Maintien des prairies humides avec interdiction hivernale d'utilisation, UGB maximum à ne pas dépasser
Création de prairie	CPRA	1	358 €	Conversion prairie de moins de 2 ans

Animation sur le territoire

L'animation du PAEC a débuté en mars ~ avril, avec de la communication via mailing et lettre agricole. Des rendez-vous d'information demandés par les agriculteurs ont été réalisés.

L'UGVE n'a pas fait de réunion collective en régie pour présenter les MAEC.

L'année 2024 a été marqué par une introduction de critère de priorisation entre les dossiers du PAEC, critères imposés par la DRAAF :



Réalisation des diagnostics

Comme l'année dernière Les diagnostics systèmes ont été réalisés par les MOA. Les diagnostics biodiversité ont été réalisés en régie : les techniciens agricoles ont réalisé les diagnostics des mesures MHU, CPRA et ESP ; les techniciens bocage ont réalisé les diagnostics des mesures IAE. Les EPCI ayant gardé la compétence bocage : RFC, BPLC et VHBC ont fait réaliser les diagnostics IAE par leurs techniciennes.

Transmission des dossiers et instructions

Pour la transmission des diagnostics MAEC à la DDTM, les diagnostics fait par les MOA ont été rassemblés pour signature. Ils ont été transmis en juillet jusqu'au 15 septembre, date de fin de transmission. Voici le nombre de dossier MAEC transmis :

Mesure	Nombre diagnostic transmis
HBV1	0
HBV2	4
HBV3	13
Eau	7
Sol	0
IAE1	12
ESP	5
MHU	0
CPRA	0

Un dossier transmis n'est pas synonyme de contractualisation car nous n'avons pas la liste des MAEC éligibles de la part de la DDTM après le 15 septembre.

b. PAEC sur la partie ligérienne

Ouverture et paramétrage des MAEC d'E&V

Lors de l'ouverture, les agents de l'UGVE travaillant sur les MAEC ont suivi les réunions préalables avec la DRAAF. Le paramétrage des MAEC a été fait dans un souci d'uniformisation avec le PAEC Breton.

Nom mesure	Code mesure	Niveau	Montant / ha /an	Résumé
Autonomie fourragère - Élevages d'herbivores	HBV	1, 2, 3	121 € - 177 € - 233 €	Part réduite de maïs dans la surface fourragère, part augmentée d'herbe dans la SFP
Eau – Gestion de la fertilisation et réduction des pesticides en grandes cultures	FER	6	212 €	IFT herbicide et pesticides à ne pas dépasser, diminution des flux d'azote
Entretien durable des infrastructures agroécologiques – Ligneux	IAE	1	800 €	Entretien durable des haies et des alignements d'arbres
Création de prairie	CPRA	1	358 €	Conversion prairie de moins de 2 ans

Le nombre de mesure pouvant être ouverte est réduit par rapport au PAEC Breton. Les MAEC choisies sont celles qui correspondent aux systèmes de productions majoritaires sur notre territoire.

Animation sur le territoire

L'animation du PAEC a débuté en mars ~ avril, par de la communication via mailing et lettre agricole. Un courrier a été envoyé aux exploitations connues pour avertir de l'ouverture du PAEC. Des rendez-vous d'information demandés par les agriculteurs ont été réalisés.

Réalisation des diagnostics

Les diagnostics systèmes ont été réalisés en prestation par la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire et par le CIVAM44. Les diagnostics biodiversité ont été réalisés en régie : les techniciens bocage ont réalisé les diagnostics des mesures IAE.

Transmission des dossiers et instructions

Pour la transmission des diagnostics MAEC à la DDTM, les diagnostics ont été rassemblés pour signature. Ils ont été transmis en juillet jusqu'au 15 septembre, date de fin de transmission. Voici le nombre de dossier MAEC transmis à la DDTM :

Mesure	Nombre diagnostic transmis
HBV1	3
HBV2	3
HBV3	17
Eau	0
IAE1	2
CPRA	4

Un dossier transmis n'est pas synonyme de contractualisation car nous n'avons pas la liste des MAEC éligibles de la part des DDT(M) après le 15 septembre.

c. Perspectives 2025 :

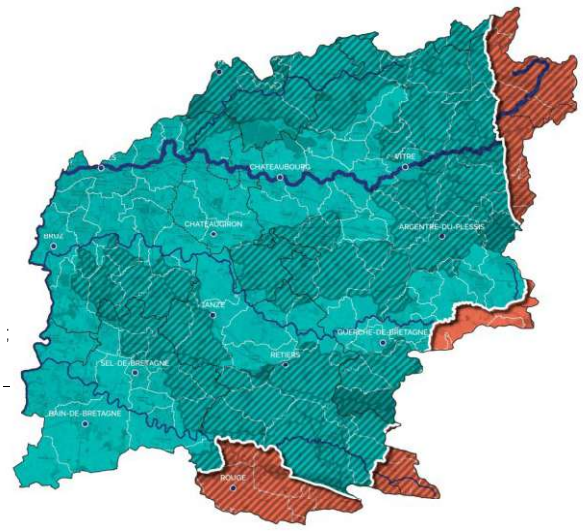
Continuer l'animation et la réalisation des diagnostics du PAEC Bretagne et Ligérien. Les MAEC Sols seront fermées pour 2025.

Synthèse

Mesures Agro Environnementales et Climatiques

PAEC Bretagne | 2ème année du PAEC

- Pas de fermeture ou d'ouverture de mesure en 2024 ;
- Enveloppe initiale de **2 055 980 €** : pas entièrement consommée ;
- Mise en place des critères de priorisation de la DRAAF ;
- Diagnostics fait par les MOA.



PAEC Pays de la Loire | Ouverture en 2024

- Mesure ouverte pour ce PAEC : HBV 1, 2 et 3 ; FER6 ; PHY6 ; IAE1 ; CPRA ;
- Diagnostics réalisés **en prestation** : CIVAM 44, Cerfrance 44 / 53-72 et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire ;
- Application du paramètre **évolution/maintien** : Plafonds différents ;
- Différence des cahiers de charges Herbivore :
 - 20 % de prairie permanente ;
 - Niveau Supérieur : 70/18 = Niveau 2 en Bretagne.

Mesures Agro Environnementales et Climatiques

PAEC Bretagne

31

Exploitations avec au moins un diagnostic | Toutes mesures confondues

13 MAEC Herbivore
Dont 9 en HBV 3 (75/10)

7 MAEC EAU
Dont 3 exploitations en Agriculture Biologique

12 MAEC IAE

5 MAEC ESP

PAEC Pays de la Loire

24

Exploitations avec au moins un diagnostic | Toutes mesures confondues

23 MAEC Herbivore
Dont :
- 3 en HBV 1 (60/22)
- 3 en HBV 2 (65/20)
- 17 en HBV 3 (70/18)

2 MAEC IAE

5. Les PSE

Sur le territoire de l'UGVE, 3 dispositifs de paiements pour services environnementaux sont déployés.



Localisation des dispositifs PSE sur le territoire de l'UGVE

Le premier est situé sur les captages de Princé, qui présentent une problématique nitrate.

Captages de Princé	
Porteur du projet	**SMG35**
Enjeux territoriaux	Nitrates
Services environnementaux rémunérés	Faible Reliquat Début Drainage (RDD) Couverture permanente des sols
Nombre d'exploitations engagées	4
Enveloppe prévisionnelle pour 5 ans	109 200€
Animation 2024	**Accompagnement individuel et collectif dans le cadre du marché de prestation agronomique local renouvelé en 2023 pour 2 ans**

Le deuxième PSE est localisé sur l'aire d'alimentation du captage de la Valière.

Aire d'alimentation du captage de la Valière	
Porteur du projet	**EAU DES PORTES DE BRETAGNE**
Enjeux territoriaux	Phytos et eutrophisation de la retenue
Services environnementaux rémunérés	Cultures à bas niveau d'intrants phytosanitaires Désherbage mécanique du maïs Mise en herbe des zones humides
Nombre d'exploitations engagées	17 (1 arrêt d'activité)
Enveloppe prévisionnelle pour 5 ans *Payé en 2024*	462 000€ *101 629€*
Animation 2024	Accompagnement individuel et collectif au désherbage mécanique en partenariat avec la CRAB et AGROBIO35

En 2024, les indicateurs cultures BNI et mise en herbe des zones humides sont en progression par rapport à 2023, contrairement au recours au désherbage mécanique qui est en recul.

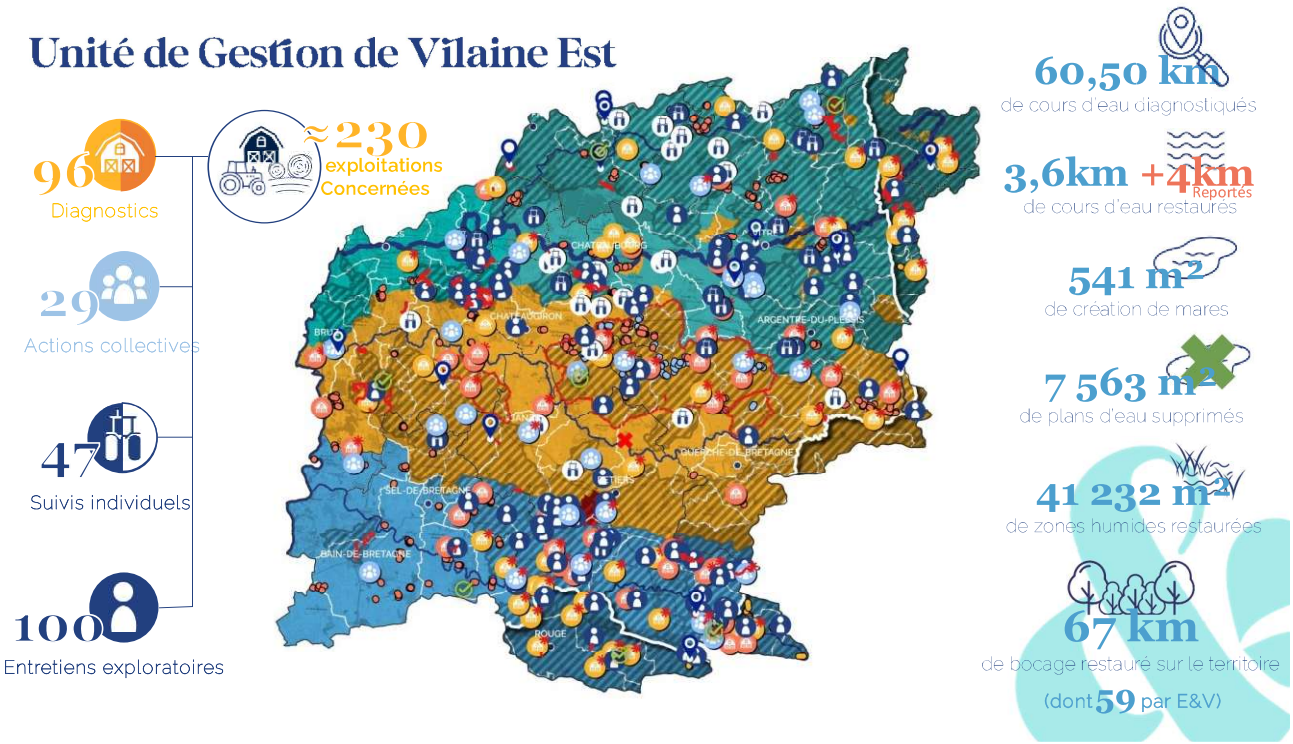
Le dernier PSE est situé sur le bassin versant de la Seiche et plus particulièrement sur le territoire concerné par la ZSCE.

ZSCE du bassin versant de la Seiche	
Porteur du projet	**EAUX & VILAINE**
Enjeux territoriaux	Nitrates et érosion
Services environnementaux rémunérés	Faible RPA sur maïs Bonne couverture du sol (durée et qualité)
Nombre d'exploitations engagées	17
Enveloppe prévisionnelle pour 5 ans *Payé en 2024*	686 000€ *135 254€*
Animation 2024	Réunion d'évaluation du PSE avec l'Agence de l'eau Accompagnement individuel à la méthode Merci en partenariat avec la CRAB Accompagnement agronomique individuel avec Interfaces & Gradients et réunions collectives

En 2024, les résultats RPA ont été très bons pour la plupart des exploitants engagés, meilleurs que sur les 2 premières années, ce qui influe directement sur leur rémunération. L'indicateur sur la couverture du sol, tant en qualité qu'en quantité, progresse également par rapport à 2022 et 2023. De ce fait, la rémunération moyenne annuelle par exploitation est la plus élevée depuis le début du PSE (7956€).



SYNTHESE DES ACTIONS



C. Volet Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances

Ce volet répond à 5 grands objectifs définis au CTBV :

- Communiquer sur Eaux et Vilaine pour donner de la visibilité à l'établissement
- Communiquer sur l'Unité de Gestion Est pour une meilleure compréhension de nos missions
- Sensibiliser les scolaires
- Sensibiliser le grand public à nos actions et la problématique "Milieux Aquatiques"
- Informer/Former les élus du territoire

1. Les outils de communication

Le tableau ci-après synthétise les outils de communication de 2024 de l'UGVE.

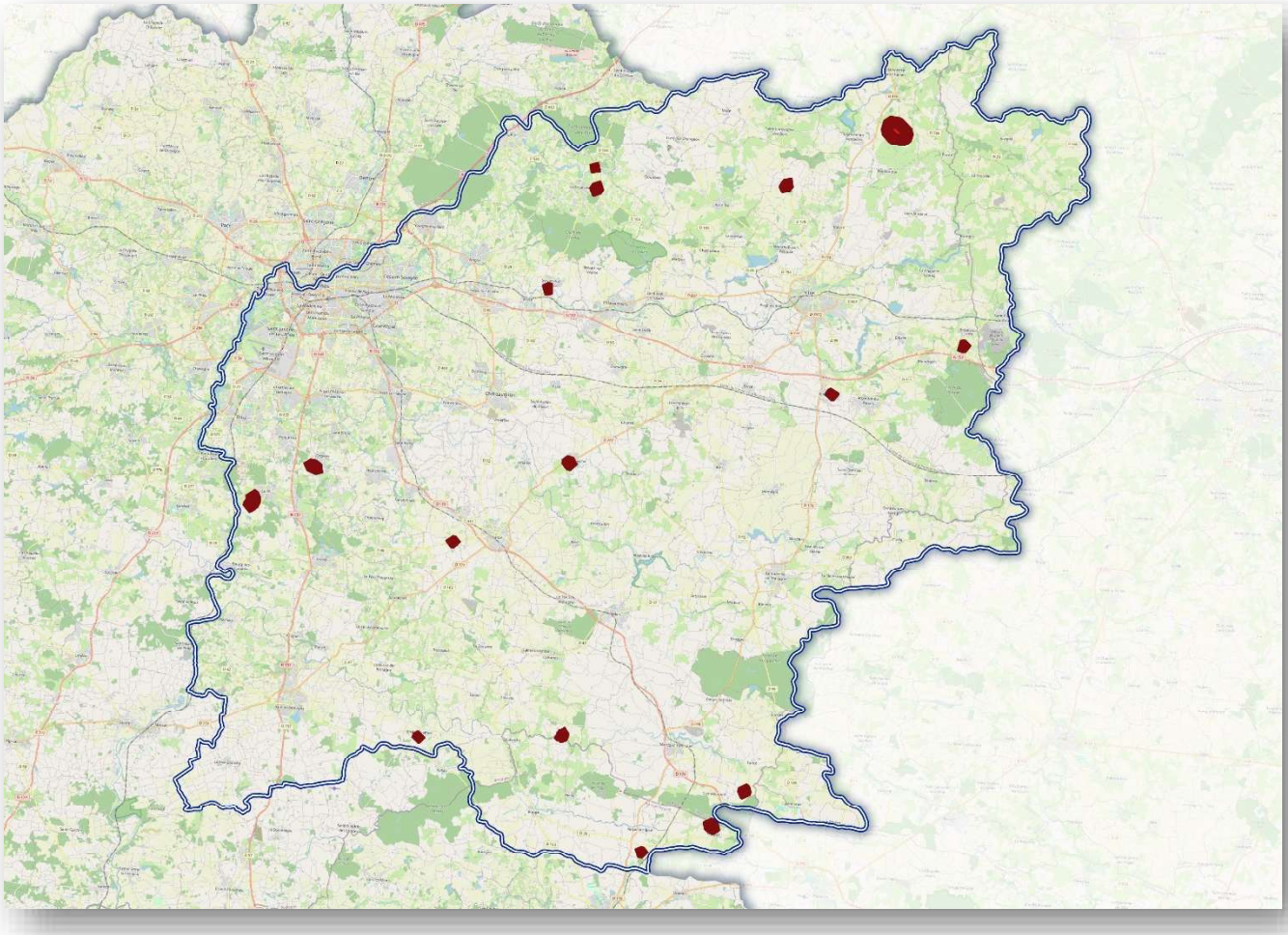
Communication générale	Communication Milieux Aquatiques	Communication Bocage	Communication Agricole
Plaquette présentation UGVE Roll-up présentation UGVE Newsletter n°4 ,5 et 6 Roll-up tématiques : milieux aquatiques, bocage, pollutions diffuses et actions transversales	Panneau site de travaux (Bourgon, Taillis) Panneau sur le rôle des mares Guide Milieux Aquatiques Inauguration du site de restauration de Taillis Article "Espace public et Paysages"	Panneaux sur site de travaux : Breizh Bocage et Bocage en Pays de la Loire Bâche bocage sur site Guide du planteur	Lettre agricole 4 et 5 Flyers desherbage mécanique Article presse réunion diagnostic parcelles à risque



Focus sur l'outil drone

Les 2 drones disponibles au sein d'Eaux et Vilaine (MAVIC 3 pour les photos/vidéo, M300 pour le lidar) ont été mobilisés pour la communication des travaux milieux aquatiques et bocagers en 2024 (16 missions), ainsi que pour réaliser des relevés topographiques sur des sites étendus pour l'élaboration des avants projets des travaux de restauration des cours d'eau (2 sites).

Répartition des vols réalisés en 2024 à l'échelle de l'UGVE



La communication par drone est un moyen idéal, rapide et économique pour apporter une autre dimension. L'image aérienne a un impact positif sur les publics et les agents en leur offrant une vue d'ensemble et une vision à distance.

2. Sensibilisation à l'environnement

a. Sensibilisation auprès des scolaires

Ce volet est assuré tout au long de l'année par l'animatrice territoriale.

Les actions programmées pour 2024 dans ce volet ont pour but principaux : d'informer et de sensibiliser les scolaires sur les problématiques environnementales relatives à la reconquête de la qualité de l'eau et la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, et afin de sensibiliser les enfants à cette problématique, l'Unité de Gestion Vilaine Est propose aux écoles du territoire de participer à un projet pédagogique sur l'eau en partenariat avec des structures d'éducation à l'environnement. Ce programme est dédié **aux écoles primaires sur les niveaux CM1 et CM2.**

Il est construit autour de 4 thèmes et permet aux enseignant de proposer un outil pédagogique complet.



- L'eau : de la nature au quotidien
- La nature près de l'école
- Le bocage : la haie au service de l'eau
- L'eau et l'agriculture

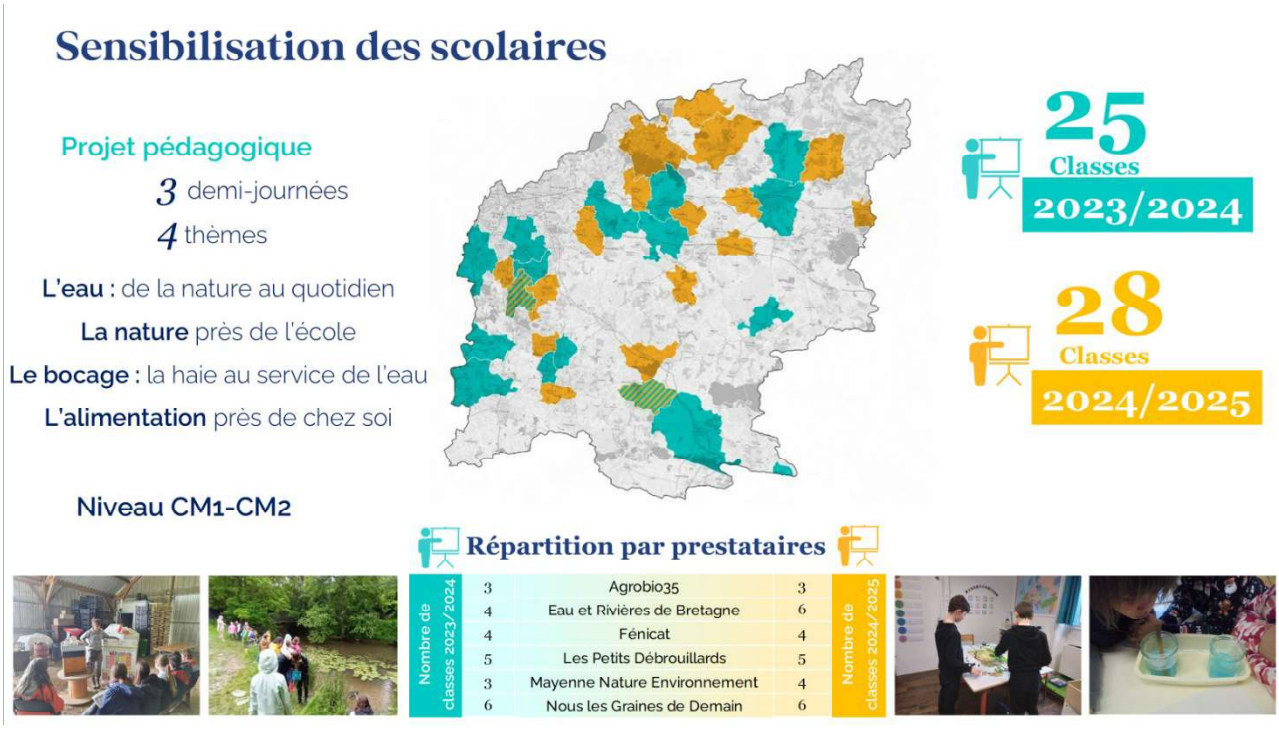
Le lancement des inscriptions s'est fait en juin 2024.

En 2024, l'UGVE a recensé 44 demandes. Aussi, au moment de la sélection des écoles, si le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de classes prévues, des critères de sélection sont attribués : écoles ayant déjà ou non bénéficiées d'intervention, répartition sur le territoire, écoles bénéficiant d'autres programmes d'éducation à l'environnement, date d'inscription. **28 classes ont été sélectionnées selon les répartitions suivantes par EPCI et par prestataires :**

EPCI	Nombre de classes
Rennes Métropole	5
Vitré Comunauté	8
Bretagne Porte Loire Communauté	3
Pays Chateaugiron Communauté	4
Roche aux Fées Commaunuté	2
Liffré Cormier Commaunuté	4
Laval Agglomération	2
	28

Partenaires	Nombre
Agrobio 35	3
Eaux et Rivières de Bretagne	6
Fenicat	4
Les Petits Débrouillards	5
Mayenne Nature Environnement	4
Nous les Graines de Demain	6
	28

Un bilan très positif :
Du coté des prestataires avec une bonne dynamique et des enseignants impliqués et motivés, ce qui favorise le travail en collaboration
Du coté des enseignants avec des interventions correspondant à leurs attentes, à leur programme pédagogique et des interventions bien menées



b. Sensibiliser des élèves de lycées

Intervention à St Erblon.

L'objectif est d'aménager dans l'établissement différents espaces en lien avec les enjeux du développement durable et la préservation de l'eau en qualité et quantité. L'intervention est centrée sur le rôle du bocage et de la haie.

Lycée agricole de St Aubin-du-Cormier

Intervention avec visite de chantiers de restauration de cours d'eau (reméandrage, aménagements) et sur les missions d'Eaux et Vilaine, des agents ainsi que la compétence GEMAPI

c. Sensibilisation des élus

Journée de formation BOCAGE à destination des élus – 17/09/2024 :



Contenu de la journée :

Introduction par M. Dominique DENIEUL, Vice-président du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Est, en charge du bocage
Comprendre la réglementation associée au bocage (code rural, PLU/PLUi, PAC)
Intervention de M. Sébastien BOUDET, élu de Martigné-Ferchaud en charge de l'environnement
Quels modes de gestion pour la haie ?
Le champ de la valorisation : apport agronomique, bois énergie, bois bûche, bois paillage
Intervention de M. Jacques BERNARD, Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement

Animation de 4 ateliers sur l'exploitation :
1. La bonne gestion d'une haie et la MAEC associée ;
2. Les contraintes de gestion sur la ferme (bords de route, voisinage, fils, entretien des fossés) ;
3. L'implantation d'une haie bocagère : projets, leviers, freins ;
4. Des exemples de valorisation concrets : chaudière, litière





d. Sensibilisation du grand public

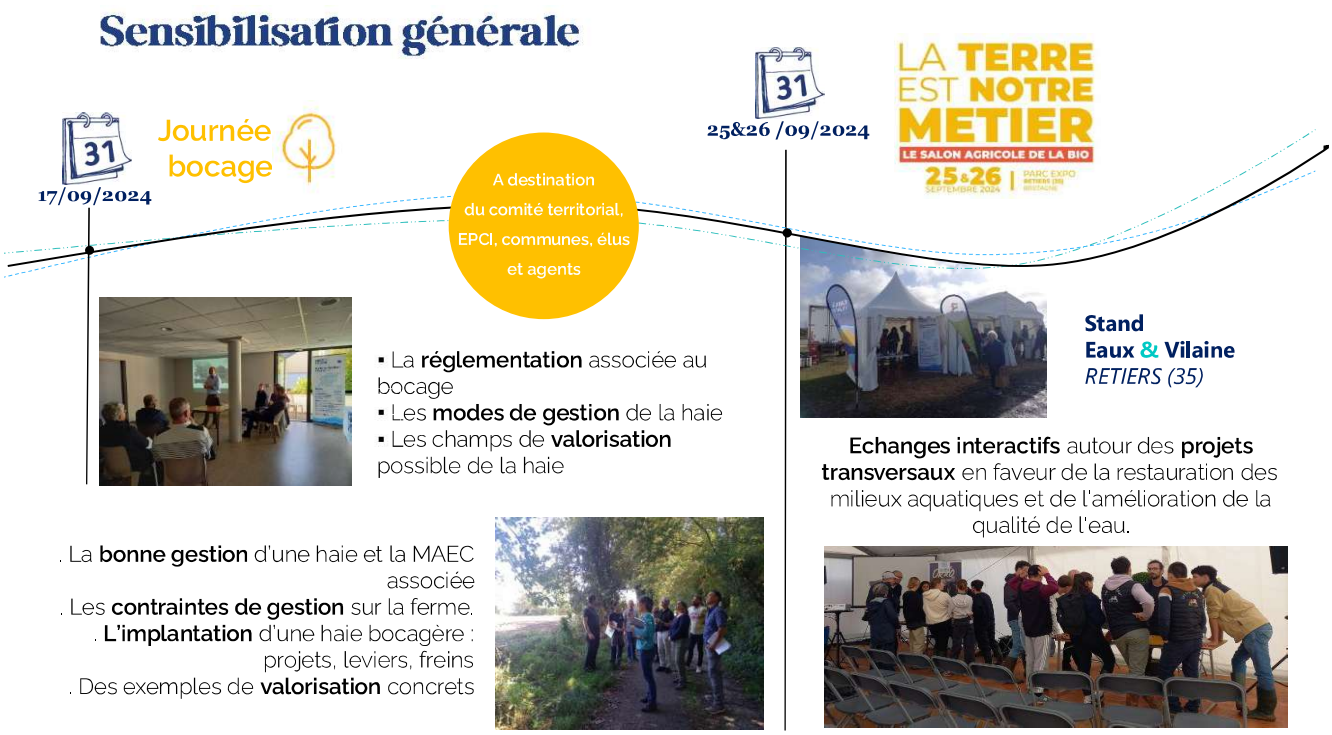
- **Comice agricole de Thorigné-Fouillard – 01/09/2024**

Stand d'Eaux et Vilaine couplé à l'exposition Sciences Tour des Petits Débrouillards

- **Salon La Terre est Notre Métier – 25/09/2024**

Stand D'eaux et Vilaine et conférence sur nos actions au service de la gestion des eaux et milieux aquatiques







e. Formation et sensibilisation de techniciens

- **Gestion du bocage et fossés – 31/01/2024**

En lien avec les services techniques de Rennes Métropole pour une gestion optimale de la végétation le long des fossés

- **Journée transversale avec l'ATBVB – 13/06/2024**

Les objectifs de cette rencontre étaient d'améliorer l'interconnaissance des métiers de techniciens "milieux aquatiques" "agricole" "bocage", de croiser leurs regards et de découvrir les différentes façons de travailler ensemble afin de gagner en efficacité et aller plus loin dans les enjeux transversaux.

3. Etudes et valorisation des connaissances

a. Etudes pré-opérationnelles

Plusieurs études d'incidences hydrauliques ont été réalisées dans le cadre de projet de restauration des milieux aquatiques afin d'évaluer et d'adapter les projets en fonction des incidences hydrauliques identifiées.

Elles concernaient : le plan d'eau de la Galmandière à Chateaubourg et le ruisseau de Bel Air à Bruz. Ces études étaient accompagnées d'une mission de maitrise d'œuvre pour l'élaboration et l'adaptation du projet au stade AVP.

b. Stages

Une stratégie territoriale a été expérimentée en 2024 sur la masse d'eau du Semnon amont afin de promouvoir auprès des gestionnaires routiers (Département 35, EPCI Pays de Craon et communes du 35) les modes de gestion raisonnée du curage ainsi que la déconnexion des fossés.

Un stage de 2 mois a permis d'élaborer cette stratégie qui propose de croiser les enjeux d'entretien des routes avec ceux de la qualité de l'eau en développant une approche partenariale entre les gestionnaires routiers et les gestionnaires GEMA. Cette stratégie s'appuie notamment sur les retours d'expérience d'autres territoires (Département 22, GBO, Dinan Agglomération…) et sur des rencontres individuelles avec l'ensemble des gestionnaires routiers du territoire amont du Semnon. Une « boite à outil » a également créée pour faciliter la mise en œuvre de cette stratégie sur d'autres territoires, comprenant la méthodologie de déploiement de cette stratégie, les questionnaires destinés aux services du Département, aux communes et aux EPCI et des modeleurs QGIS permettant de générer des cartographies et des éléments chiffrés pour la préparation des entretiens.

4. Suivis de l'évolution des masses d'eau

a. Les diagnostics de cours d'eau

Cette ligne du contrat territorial fait référence à plusieurs démarches et notamment aux diagnostics de cours d'eau qui permettent d'identifier des zones de source, faire de la prospection en vue de travaux et démarrer le travail de concertation (notamment sur les masses d'eau en phase d'état des lieux ou qui basculent en phase opérationnelle).

Depuis 2024, le diagnostic de cours d'eau de Eaux & Vilaine est effectué en régie. Il reprend une partie de la méthode T2BV de l'Office Français de la Biodiversité, en particulier la partie concernant le lit mineur avec environ 20 paramètres à échantillonner. Parmi les paramètres relevés sur le lit mineur :

- Les dimensions du lit de plein bord
- La position par rapport au talweg
- La sinuosité
- La ripisylve
- La rugosité du lit

L'ensemble des éléments relevés permettent de calculer un indice d'artificialisation qui donne une note à chaque tronçon morphologiquement homogène de cours d'eau. Chaque tronçon fait également l'objet d'une préconisation de restauration adaptée à la situation et aux dégradations du tronçon de cours d'eau.

Pendant le diagnostic, plusieurs éléments du paysage annexes aux cours d'eau sont diagnostiqué et/ou enregistrés.

Les ouvrages présents le long du cours d'eau sont bancarisés. L'état d'usure de l'ouvrage et ses caractéristiques techniques sont relevés et ces données sont valorisées en phase opérationnelle.

Les éléments relevant du réseau hydraulique annexe (RHA) sont bancarisés. Les RHA comprennent tous les écoulements qui ne sont pas considérés comme des cours d'eau : les fossés, les drains ou exutoires de drain, les

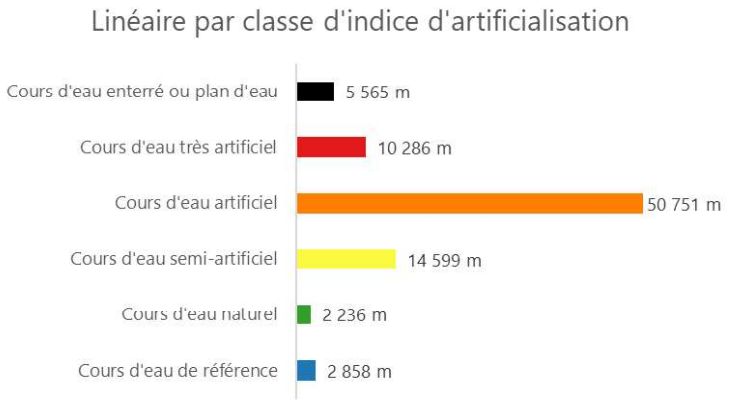
noues, … Ces relevés ne sont pas exhaustifs mais apportent de nombreuses informations utiles à la préparation de phase plus opérationnelles.

Les plans d'eau font l'objet d'un diagnostic à portée opérationnelle comprenant des appréciations technico-sociales (mode d'alimentation, présence d'organe de vidange, usages du plan d'eau, …). La base de données a été travaillée pour pouvoir accueillir des éléments à recueillir lors d'un entretien avec le propriétaire.

Sur l'UGVE, la première formation aux agents a eu lieu le 08/03/2023 et une seconde session a eu lieu le 18/10.

Les résultats du diagnostic

Pendant la campagne de diagnostic 2023-2024 (du 01/01/2024 au 31/12/2024), 86,3 km de cours d'eau ont été diagnostiqués. Environ 94% des cours d'eau visités en 2024 sont classés de semi-artificiels (dégradation modérée) à enterré/plan d'eau sur cours (dégradation maximale).



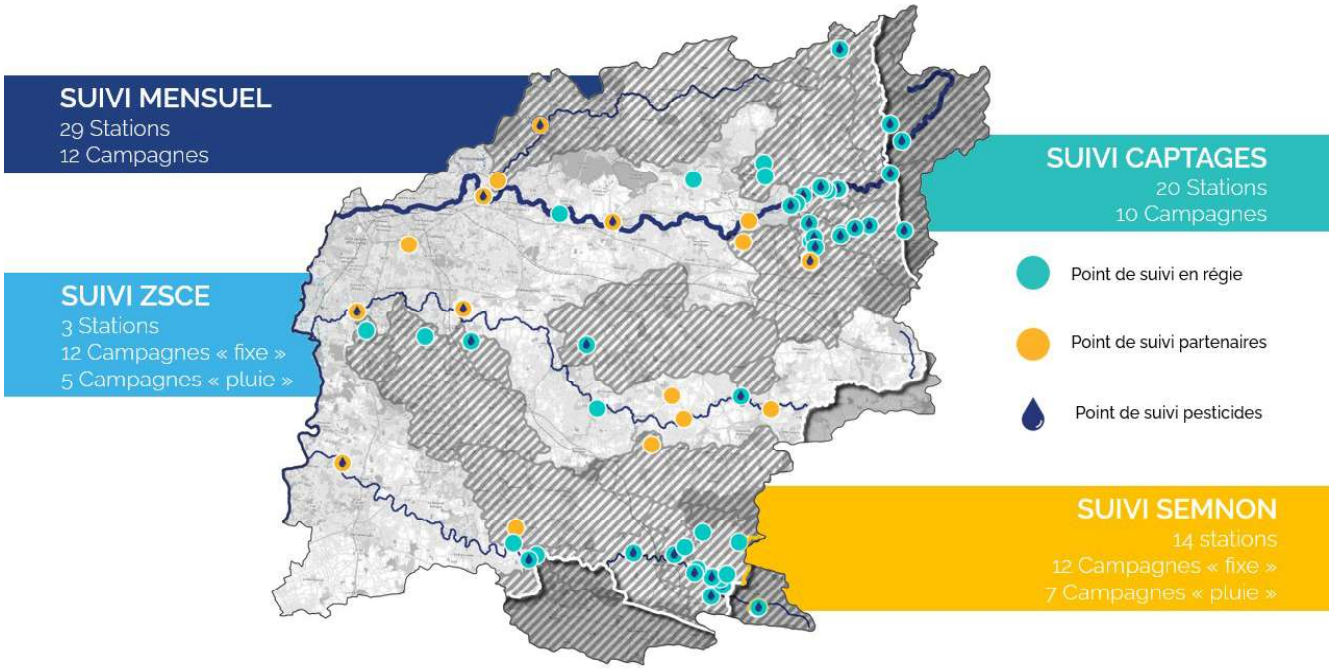
Quelques cours d'eau naturel et de référence ont été repérés sur le territoire. Il est à noter que le classement en référence est celui donné par l'application de l'indice mais le classement ne préjuge pas de l'état du bassin versant. Ces cours d'eau ne peuvent donc pas être considérés d'office comme des références.

Au total, 461 réseaux hydrauliques annexes (RHA) ont été enregistrés dont 49 km de fossés et 172 exutoires de réseau de drainage.

b. Suivi physico-chimique de la qualité de l'eau

L'UGVE a mis en place plusieurs stratégies de suivi de la qualité des eaux de surfaces sur son territoire :

- Le renforcement des stations de suivi de l'Agence de l'Eau et des Départements pour le suivi et l'évaluation des masses d'eau prioritaires (29 stations)
- Suivi des paramètres «EROSION» sur les 2 captages prioritaire de la Vilaine
- Suivi des paramètres «EROSION» et calendaire sur le Semnon amont
- Suivi des paramètre « EROSION » sur les 3 masses d'eau ZSCE de la Seiche



Le suivi « Erosion » se compose d'une campagne mensuelle déclenchée lors d'épisodes pluvieux entrainant du ruissellement des sols agricoles. Les paramètres recherchés sont le Phosphore total, le Phosphore dissous, les Matières en suspension et les Pesticides.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des suivis de l'année 2024 :

Suivi «Erosion» Valière Mettre en œuvre les propositions de surveillance du COPIL	**Suivi «Erosion» Pont Billon** Initier un diagnostic des sous-BV sur même modèle que la Valière	**Suivi «Erosion» et Calendaire** **Semnon amont** Initier un diagnostic des sous-BV	**Suivi «EROSION» des 3 masses d'eau ZSCE Seiche**
9 stations (depuis 2020)	**11 stations** (depuis 2022)	**10** stations en campagne EROSION **14** stations en calendaire les mois impairs	**3 stations**
2 campagnes	2 campagnes	6 campagnes	8 campagnes

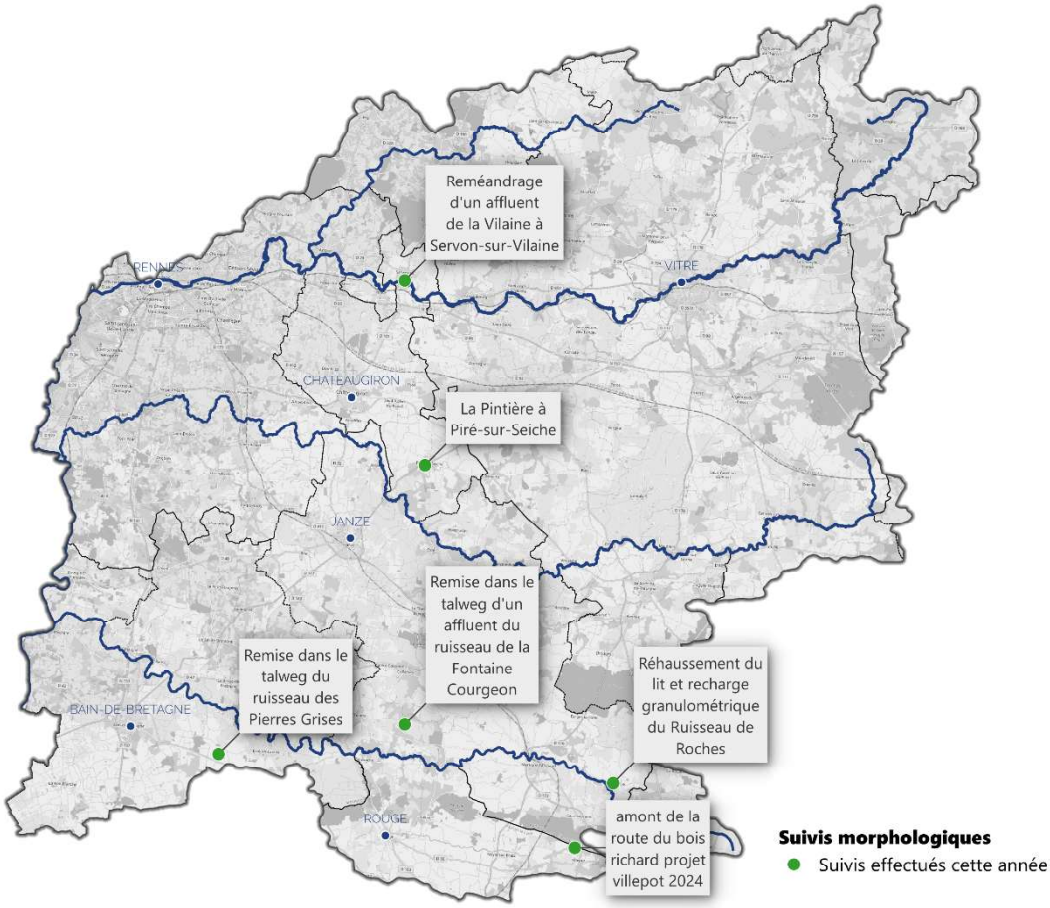
c. Suivis des indicateurs biologiques et morphologiques – améliorer la connaissance en interne

En 2024, 3 sites ont fait l'objet de suivi biologique :

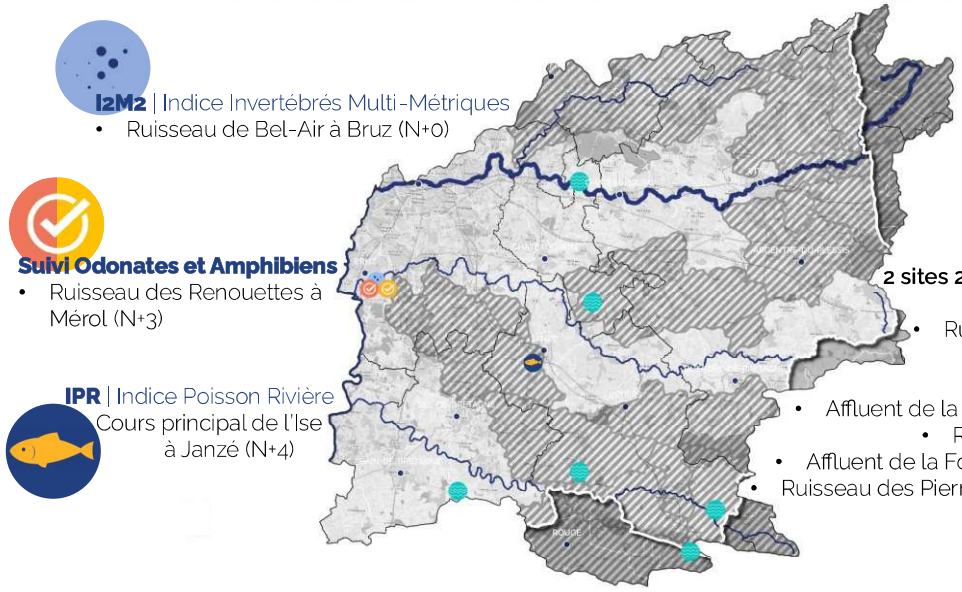
- IPR (poissons) à N+3 des travaux sur l'Ise restauré en 2022 à Janzé.
- I2M2 à N-1 des travaux (état initial) sur le ruisseau de Bel Air à Bruz.
- Suivi odonates et amphibiens (LIGERO) à N+1 des travaux de restauration du ruisseau de Mérol à Laillé.

En 2024, 6 sites ont fait l'objet d'un suivi morphologique dont :

- 2 sites en état initial avant travaux
- 4 sites en N+1, N+3, N+5 et N+6



Suivis et évaluations des travaux MA en 2024



I2M2 | Indice Invertébrés Multi-Métriques
- Ruisseau de Bel-Air à Bruz (N+0)

Suivi Odonates et Amphibiens
- Ruisseau des Renouettes à Mérol (N+3)

IPR | Indice Poisson Rivière
Cours principal de l'Ise à Janzé (N+4)

6 Suivis morphologiques

2 sites 2024 ajoutés à la programmation
- La Pintière à Piré-sur-Seiche
- Ruisseau du Bois Richard à Villepot

4 sites antérieurs
- Affluent de la Vilaine à Servon -sur-Vilaine (N+1)
- Ruisseau de Roches à Eancé (N+3)
- Affluent de la Fontaine Courgeon à Thourie (N+5)
- Ruisseau des Pierres Grises à Ercé-en-Lamée (N+6)

D. Animation territoriale

1. Réseau d'échange avec les EPCI du territoire

Pour assurer et développer le lien avec les collectivités territoriales du territoire de l'UGVE et faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques portées par ces collectivités (développement du territoire, urbanisation, développement économique, tourisme, environnement, …) mais aussi dans leurs documents de planification (PCAET, SCOT, PLU(i), DOCOB, PAT, …), l'animatrice territoriale a proposé plusieurs rencontres tout au long de l'année avec les référents techniques GEMA de chaque EPCI.

Pour ce faire, en vue de présenter un bilan succinct de l'année écoulée et de connaître les attentes des EPCI du territoire pour l'année en cours, l'animatrice territoriale a rencontré chaque EPCI membre de l'UGVE en 2024.

A cette occasion, un bilan synthétique des actions de l'année écoulée, global et par EPCI, est proposé à chaque EPCI.

En 2024, les 7 EPCI membres de l'UGVE ont été rencontrés au cours de l'année écoulée (rencontre entre l'animatrice territoriale de l'UGVE et le référents GEMA de l'EPCI à minima).

Lors de ces rencontres, différents sujets ont été abordés :

- le contrat territorial et les actions mises en œuvre,
- les stratégies d'intervention mises en place au sein des unités de gestion,
- les documents de planification des EPCI et la prise en compte des enjeux de l'eau dans ces documents,
- la prise de compétences eau potable et assainissement, …

Concernant Rennes Métropole, un fonctionnement spécifique a été adopté puisque cette collectivité est concernée à la fois par les Unités de Gestion Vilaine Est et Ouest. Ainsi, toutes les 6 semaines, une rencontre en visio est proposée pour balayer l'ensemble des thématiques en présence des animatrices territoriales et des responsables des pôles techniques et opérationnels de chaque unité.

Une réunion inter-EPCI a également été organisée le 05/12/2024 sur **la Gestion Intégrées des Eaux Pluviales (GIEP) associées à la restauration des milieux aquatiques**
Intégration de la GIEP dans les documents d'urbanisme : Exemple du PLUi de Rennes Métropole avec l'intervention de Mathieu Pansart de l'unité études hydrauliques de RM (enjeux/cartographie des zones non saturées/règlement PLUi/outils techniques à disposition/retours d'expérience des instructions d'urbanisme, doctrine sur la dés imperméabilisation)
Présentation de projets pilotes sur la restauration des milieux aquatiques et la GIEP : Enjeux autour de ce sujet (hydrologie, qualité, stratégie territoriale E&V…) et exemples du projet de Bel Air à Bruz et de la commune de Janzé
Avec la participation de Rosalie Salaün-Gourlaouen, chargée d'animation du Réseau Rédagieo (Réseau des acteurs de la gestion intégrée des eaux pluviales du grand Ouest)

L'UGVE a proposé également aux EPCI d'intervenir en fin d'année dans une des instances de leur choix (bureau ou conseil communautaire, commission eau/environnement, etc.) afin de leur présenter le bilan des actions réalisées en 2024 et les prospectives de l'année suivante (Pays de Chateaugiron Communauté), ou s'ils le souhaitent de leur transmettre une présentation de ces éléments (Liffré Cormier Communauté).

2. Démarche engagée sur l'Installation Transmission

Pour mettre en œuvre les priorités agricoles 6 et 7 inscrites au contrat unique de l'UGVE, la construction de la stratégie d'intervention sur l'installation et la transmission des exploitations agricoles incluant la stratégie d'intervention foncière a été lancée fin 2022 début 2023 à l'échelle de l'unité Est.

A partir d'un état des lieux de l'existant sur la thématique, des scénarios d'implication d'UGVE sur ce sujet ont été élaborés en groupe technique puis soumis aux élu·es du Bureau Territorial qui 'l'ont validé en novembre 2023.

La stratégie d'intervention porte les principes suivants :

- → **Tout type de transmission** est soutenu du moment qu'elle permette l'installation, avec maintien voir l'augmentation du nombre d'agriculteurs sur un foncier identique
- → **Les installations sont soutenues si elles maintiennent les actions en places en faveur de la GEMA** ou si elles présentent un **potentiel d'évolution** en faveur du bon état des Milieux Aquatiques/avec mise en place d'actions GEMA, en veillant au maintien du nombre d'actif/ha
- → L'UGVE intervient sur cette thématique sur tout le territoire, mais **priorise en fonction de ses zones prioritaires, puis des zones équipes projet ou autre micro-zone à projet**
- → Le soutien de l'UGVE pour des transmissions installations peut s'appuyer sur trois types d'actions : **la sensibilisation/animation/accompagnement, le soutien financier, le soutien pour l'accès au foncier** *(hors acquisition sauf cas exceptionnel - cas vitrine)*

Elle s'appuie sur les orientations stratégiques suivantes (elles-mêmes déclinées en programme d'actions) :

A. **Encourager/stimuler et accompagner chaque projet de transmission et d'installation GEMA** dans toutes ses étapes
B. Amplifier l'accompagnement en mobilisant la **veille et l'animation foncière**
C. Valoriser **financièrement les « installations GEMA »**
D. **Créer une culture commune** avec les autres collectivités du territoire et les organismes para-agricoles sur l'Installation Transmission
E. **Coordonner la thématique transmission installation GEMA à l'échelle UGVE** auprès des collectivités du territoire pour une action cohérente
F. **S'informer / créer de la connaissance** sur le sujet
G. **Communiquer,** faire connaitre le sujet et l'implication de l'UGVE et des collectivités sur le sujet

Ce scénario pré-retenu a fait l'objet d'une présentation pour information au Bureau Syndical et auprès des financeurs.

En 2024, l'UGVE a commencé à expérimenter la stratégie IT sur les zones pilotes suivantes :

- Le Semnon amont
- La zone des captages EPB

Avec la préparation de l'action sensibilisation « porte à porte transmissibilité » auprès des futur·es cédant·es de chaque territoire

Nous avons dans le cadre de rencontre bilatérale et collective partager et améliorer la stratégie avec les membres et les partenaires : EPCI, producteurs d'eau et MOA.

Concernant l'axe C consistant à valoriser financièrement les installations GEMA, nous avons examiné dans le cadre d'une consultation juridique la possibilité pour E&V d'apporter un soutien direct financier ; Cependnat, au vu de la réglementation des aides économiques agricoles et la place centrale des EPCI dans ce type de dispositif, il a été conclu que plutôt que de créer un dispositif financier propre, il valait mieux intégrer des éco conditionnalités GEMA au sein des aides agricoles des EPCI.

E. Volet « Animation et gestion du Contrat Territorial de Bassin Versant

1. La gouvernance et la gestion du contrat territorial de l'UGVE

La gouvernance de l'UGVE et du Contrat Territorial de Bassin Versant est organisée autour du Comité Territorial et du Bureau territorial.

Elle est partagée et permet de garantir l'organisation du cadre d'échanges, de proposer des solutions adaptées et partagées et de fédérer un réseau dense d'acteurs politiques, institutionnels.

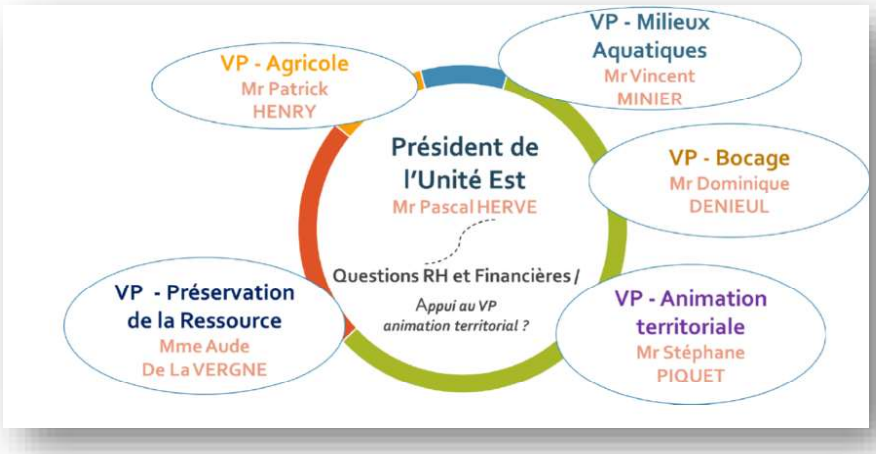
Les 2 organes décisionnels de cette unité sont ainsi le bureau et le comité territorial de l'unité Est.

35 élus composent le Comité Territorial et 11 élus composent le Bureau Territorial de l'UGVE.

Le bureau

Le président est entouré de 5 vice-présidents formant ainsi le bureau territorial restreint :

- **Président : Pascal HERVE**
- **VP déléguée protection ressource eau : Aude de la VERGNE**
- **VP délégué agricole : Patrick HENRY**
- **VP délégué bocage : Dominique DENIEUL**
- **VP délégué milieux aquatiques : Vincent MINIER**
- **VP délégué animation territoriale : Stéphane PIQUET**



Il a vocation à :

- traiter des affaires courantes de l'unité gestion,
- examiner notamment des dossiers qui seront ensuite soumis au Comité Territorial
- mettre en œuvre les orientations du comité territorial
- prendre les décisions relatives aux personnels et aux recrutements en lien avec le siège d'Eaux et Vilaine

Le comité territorial

L'unité de Gestion Vilaine Est traite des compétences GEMA au sein de son contrat territorial. Celui-ci est suivi par le comité territorial qui se compose de 35 membres répartis comme tel :

EPCI Comité territorial Est	Nombre de représentants
Bretagne Porte de Loire Communauté	3 dont 1 délégué titulaire EPTB
Liffré Cormier	2 dont 1 délégué titulaire EPTB
Pays de Chateaugiron Communauté	3 dont 1 délégué titulaire EPTB
Rennes Métropole	14 dont 4 délégués titulaires EPTB
Roche aux Fées Communauté	3 dont 1 délégué titulaire
Vitré Communauté	8 dont 2 délégués titulaires
Chateaubriant-Derval	2 dont 2 délégués titulaires
7 EPCI	**35 délégués**

Il a pour rôle d'examiner les dossiers relevant de l'unité et de proposer au Comité Syndical de l'EPTB pour approbation :

- Les orientations techniques et politiques dans le cadre de l'exécution du protocole de transfert,
- Le programme d'actions du Contrat Unique (CU) et ses montants prévisionnels,
- Les plans de financement,
- Les plannings prévisionnels de mise en œuvre,
- Chaque projet d'avenant au présent protocole,
- L'organisation des équipes techniques,
- La participation aux groupes projets pour la mise œuvre des actions
- Un bilan technique et financier annuel.

L'année 2024 a été principalement consacrée à :

- La poursuite de la mise en ordre de marche de la nouvelle organisation souhaitée et actée par les EPCI du territoire de l'unité membres d'Eaux & Vilaine avec notamment, la poursuite de l'augmentation des moyens humains nécessaire à la réalisation des actions prévues et à l'atteinte des objectifs souhaités ;
- La mise en route des actions inscrites au nouveau Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVE sur le périmètre d'intervention de l'unité avec notamment, comme objectif, la montée en ambition des projets réalisés, aussi bien en termes de quantité que de qualité ;
- La validation politique et la mise en application de stratégies communes d'intervention au sein des 3 unités ;
- La recherche de nouveaux locaux pour les agents de l'UGVE.

En 2024, le bureau territorial s'est réuni 4 fois et le Comité Territorial 2 fois.

Cette gouvernance va s'appuie sur plusieurs instances pour décliner l'opérationnalité.

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine

Le Comité syndical est l'instance délibérative d'Eaux & Vilaine.

Il est composé de délégués issus de 3 collèges :

- Un collège composé des EPCI à fiscalité propre comptant pour 60% des voix du Comité syndical : en 2023, 25 EPCI-FP sont membres de ce collège dont les 8 EPCI du territoire de l'UGVO ayant transféré les compétences GEMA et associées à Eaux & Vilaine ;
- Un collège composé des collectivités gestionnaire de l'eau potable comptant pour 25% des voix du Comité syndical : 4 collectivités sont membres de ce collège en 2023 ;
- Un collège composé de la Région Bretagne et des départements d'Ille et Vilaine et de Loire-Atlantique comptant pour 15% des voix du Comité syndical.



3 COLLEGES POUR LE COMITE SYNDICAL

Le Comité syndical d'Eaux & vilaine examine et approuve les propositions qui émanent du Comité territorial de l'UGVE permettant le fonctionnement de l'unité ainsi que la réalisation des actions programmées.

La Conférence des Présidents

Les Présidents des comités territoriaux des 3 unités de gestion organisent chaque année une Conférence des Présidents réunissant l'ensemble des Présidents des EPCI concernés et le Président d'Eaux & Vilaine. Le Président de la CLE du SAGE Vilaine, les Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Conseils départementaux concernés, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Etat et les élus des 3 comités territoriaux d'Eaux & Vilaine sont également invités à cette conférence.

Les programmes d'actions, les financements et les moyens à mettre en œuvre sont notamment exposés lors de cette conférence, lieu de débats et d'échanges nécessaires au pilotage de l'action sur le territoire des unités.

En 2024, la Conférence des Présidents s'est tenue le 15 novembre 2024.

Le comité de pilotage du Contrat Territorial de Bassin Versant de l'UGVE

Présidé par le Président du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Est, le comité de pilotage se réunit, au minimum une fois par an, pour examiner le bilan des actions réalisées, valider la programmation envisagée pour l'année suivante, apprécier et évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre.

Les membres du comité sont les représentants des différents acteurs concernés : les élus et agents de l'UGVE, les élus et agents concernés des EPCI (communautés de communes, syndicats d'eau), les partenaires techniques et financiers du Contrat, les services de l'Etat, les Maîtrises d'Ouvrage Associées, les associations locales (pêche, protection de la nature, …).

En complément du comité de pilotage annuel, d'autres instances sont nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des actions inscrites dans le Contrat Territorial de Bassin Versant : il s'agit des comités techniques thématiques et des groupes projets.

Il s'est tenu le 16 décembre 2024.

Les comités techniques

Le comité technique « agricole »

Le comité technique « agricole » se réunit une fois par an, l'objectif étant de créer un moment d'échanges spécifique entre les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées, la coordinatrice des MOAA, la responsable du service technique et opérationnel et les partenaires techniques et financiers autour des réussites et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des actions durant l'année écoulée. D'un point de vue prospectif, ce sera aussi l'occasion d'échanger autour des actions proposées l'année suivante, pour validation lors du comité de pilotage annuel. Ces comités peuvent être provoqués au besoin ou à la demande si nécessaire pour la bonne conduite des actions.

Le comité technique « milieux aquatiques »

Le comité technique « milieux aquatiques » se réunit à la suite du comité de pilotage de fin d'année, avec les animateurs milieux aquatiques, la responsable du service technique et opérationnel et les partenaires techniques et financiers pour préciser d'un point de vue technique la programmation présentée lors du comité de pilotage. Des travaux non prévus ou choix techniques pourront aussi être validés. C'est également au niveau de cette instance que le choix des projets « hors zone prioritaire opérationnelle » à retenir dans la programmation sera discuté.

D'autres comités techniques pourront être organisés, en présence des mêmes acteurs, selon les besoins, « à la demande » plusieurs fois dans l'année.

Autres comités techniques

Selon les besoins et les demandes, d'autres comités techniques pourront être organisés sur d'autres thématiques.

Les groupes projets / groupes de travail

Ces groupes sont envisagés à l'échelle d'un projet spécifique ou d'une étude pour suivre ces démarches. Ils regroupent l'ensemble des acteurs concernés : représentant de l'UGVE (élus et agents), représentants des communes et des communautés de communes (élus et agents), Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées au Contrat, services de l'Etat, partenaires techniques et financiers, associations locales, acteurs locaux concernés (agriculteurs, pêcheurs, riverains de cours d'eau).

Ces groupes participeront aux réflexions techniques, aux orientations des actions sur le territoire/projet ciblé/étude menée (forces de proposition) et joueront un rôle moteur dans la mise en œuvre et l'acceptation des actions proposées (relais, portage politique).

Ils joueront également un rôle important de mobilisation, concertation et d'implication des acteurs, notamment via la sollicitation des élus locaux (élus référents des communes).

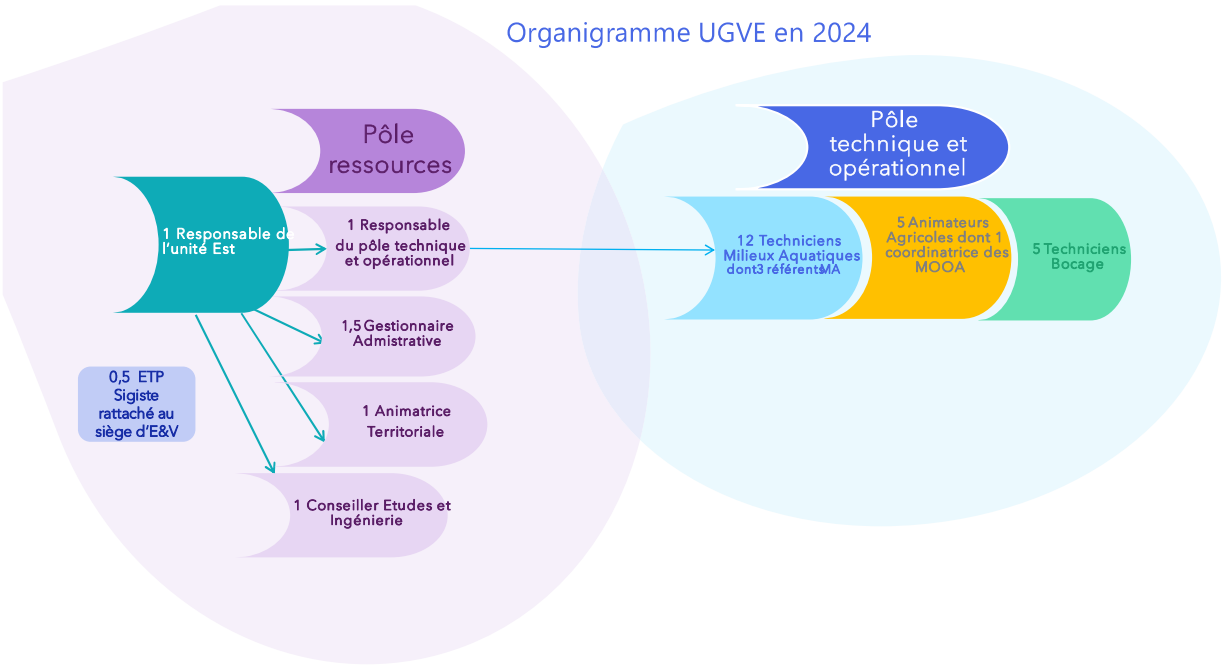
Sur le territoire de l'UGVE, le groupe projet Semnon amont est bien identifié.

2. Animation du Contrat : Moyens humains

L'Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE) est issue de la réorganisation des compétences GEMA et associées à l'échelle de l'amont de la Vilaine.

Cette réorganisation des compétences GEMA et associées s'est accompagnée d'une réorganisation des services, avec l'intégration des agents des syndicats historiques au sein de l'EPTB Eaux & Vilaine depuis le 01/01/2022 et l'élaboration d'un nouvel organigramme construit autour de deux pôles :

- 1 service « Ressources » ;
- 1 service « Technique et Opérationnel ».



Cette réorganisation des compétences s'est accompagnée d'une réorganisation au niveau technique devant permettre de :

- **Gagner en opérationnalité, avec un pôle technique et opérationnel centré autour de ses missions de mise en œuvre des travaux et actions ;**
- **Favoriser la montée en compétence technique des animateurs milieux aquatiques, agricoles et bocage ;**
- **Travailler de manière transversale pour gagner en opérationnalité et efficacité dans les actions**

Au regard de la forte ambition retenue pour le nouveau programme d'actions 2023-2025, un renfort de l'équipe en place était programmé dès la première année du Contrat en 2022.

L'équipe de l'Unité de Gestion Vilaine Est depuis 2022, s'est étoffée mais n'est pas encore au complet.

En 2024 on comptait 28.45 ETP :

Au sein du service ressources :

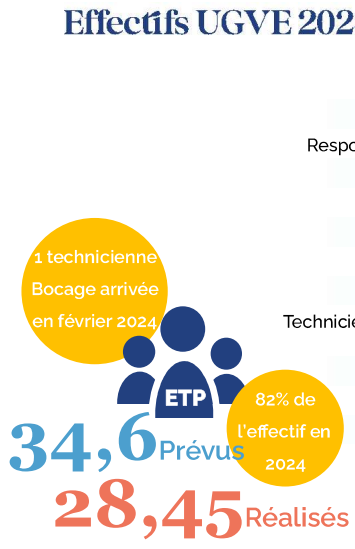
- Responsable d'unité
- Responsable du pôle technique et opérationnel
- Animatrice territoriale
- Conseiller études et ingénierie
- 1.5 Gestionnaire Administrative

Au sein du Service technique et opérationnel

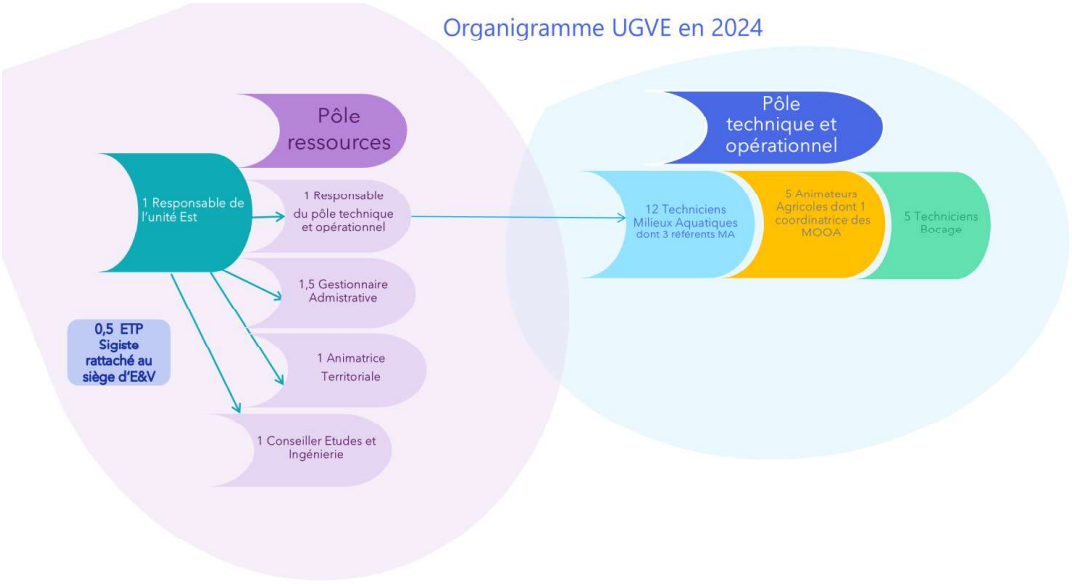
- 12 Technicien MA
- 5 techniciens Bocage
- 5 animateurs agricole

Et 0.5 ETP pour le Sigiste

1 apprenti et 3 stagiaires



	ETP Prévus au CT	ETP réels
Responsable d'unité	1	1
Responsable du pôle technique et opérationnel	1	1
Animateur territorial	1	0,8
Conseiller, études et ingénierie	1	1
Assistante administrative	1,5	1,5
Technicien SIG	0,5	0,5
Technicien milieux aquatiques	14	12
Technicien agricole/Chargée de mission captages (EPB)	6	4,6
Technicien bocage	5	4,6
Apprentis	0,6	0,6
Stagiaires	3	0,85
Totaux	**34,6**	**28,45**



<u>Les principales missions des postes de l'UGVE sont détaillées ci-dessous :</u>

Responsable d'unité

La responsable d'unité est chargée de coordonner l'équipe de l'unité de Gestion amont de la Vilaine et d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques et de ses compétences associées ruissellement, pollutions diffuses et bocage, sur un territoire de plus de 2 000 km ^{2}. En lien avec les élus du Comité Territorial amont de la Vilaine Est et notamment avec son Président, il/elle est l'élément moteur de l'animation et de la mise en œuvre de cette politique pour l'atteinte du « bon état » de nos masses d'eau. Il/elle constitue le relais nécessaire entre les équipes, les partenaires institutionnels et financiers, élus, usagers et riverains. La Responsable gère une unité rattachée provisoirement au sein du Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité de l'EPTB dans l'attente de l'élaboration du nouveau projet d'établissement. Ainsi, sous la responsabilité du comité territorial de l'unité de gestion Est et de son Président et de la direction de l'EPTB, elle :

- Contribuera à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion, en lien avec les missions socles de l'EPTB
- Sera chargé€ d'assurer le pilotage administratif et financier de l'unité, ainsi que le management des agents de l'unité en collaboration avec le(a) « responsable technique et opérationnel » de l'unité et en lien avec le pôle Administratif et financier du siège de l'EPTB.
- Sera le garant de la mise en œuvre de l'ensemble des études et des actions des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en partenariat avec les acteurs concernés.

Activités principales :

- Piloter et évaluer les missions de l'Unité
- Conseiller et assister les élus du territoire
- Animer et développer les relations partenariales (élus, EPCI, financeurs, maîtrises d'ouvrages associées, …)
- Assurer la gestion des ressources humaines de l'unité
- Assurer la gestion administrative et financière de l'unité en collaboration avec les agents du pôle ressources de l'unité et en lien avec le pôle administratif et financier de l'EPTB

Responsable du pôle technique et opérationnel

La responsable du service technique et opérationnel est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité de gestion Est, d'assister ce dernier à la mise en œuvre opérationnelle du programme d'action de l'unité de gestion et à son évaluation. Elle constitue le relais entre l'équipe du pôle opérationnel et technique, le pôle ressources et le responsable de l'unité de gestion. Elle devra dans ce cadre :

- Assurer l'encadrement et le management du pôle opérationnel et technique de l'unité de gestion en lien avec le(a) responsable d'unité de gestion.
- Assurer le pilotage technique et la coordination du pôle opérationnel et technique pour la mise en œuvre du programme d'actions avec l'appui des coordonnateurs des zones prioritaires et en lien avec le pôle ressources de l'unité de gestion.
- Contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, avec le responsable d'unité et le pôle ressources.
- Contribuer à l'évaluation du programme d'actions de l'unité de gestion en lien avec le(a) responsable d'unité de gestion et le pôle ressources de l'unité de gestion

Activités principales :

- Gérer et animer l'équipe technique et opérationnelle du pôle
- Assurer la coordination technique et le suivi des projets du territoire de l'unité
- Assurer le contrôle et le suivi des dossiers de subventions du pôle
- Contrôler et participer à l'élaboration des CCTP des marchés
- Coordonner le suivi des indicateurs et les analyser en lien avec le contrat territorial et sur l'ensemble des activités ; évaluer le programme
- Assurer la coordination administrative/technique liée aux activités du pôle technique et opérationnel
- Traiter ou orienter les sollicitations en lien avec les politiques publiques

Animatrice territoriale

L'animatrice territoriale est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité de gestion Est, d'animer le réseau des acteurs institutionnels du territoire de l'unité de gestion autour des enjeux de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, en lien avec le service opérationnel et technique, le conseiller études et ingénierie et les missions socles de l'établissement. Dans ce cadre, elle devra :

- Assurer la coordination et l'harmonisation des politiques publiques œuvrant à l'atteinte du bon état des masses d'eau.
- Contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, en lien avec le(a) responsable d'unité, le(a) responsable du pôle technique et opérationnel et le pôle ressources de l'unité.
- Coordonner les actions de sensibilisation du grand public et des scolaires
- Assurer la déclinaison du SAGE au niveau de l'unité et garantir la prise en compte des enjeux qui émanent de l'échelon local

Activités principales :

- Assurer et développer le lien avec les collectivités pour harmoniser les politiques publiques (eaux pluviales, assainissement, aménagement, eau potable, biodiversité, prévention des inondations…) et les documents de planification (PCAET, SCOT, PLU, DOCOB…)
- Assurer le lien avec le SAGE et avec la cellule planification
- Coordonner et développer des actions d'information, de formation, de sensibilisation et de communication
- Assurer la coordination administrative/technique liée aux activités de son poste

Conseiller études et ingénierie

Le Conseiller études et ingénierie est chargé, sous la responsabilité de la responsable de l'unité de gestion Est, en lien étroit avec la conseillère études et ingénierie de l'unité de gestion Ouest et les missions socles de l'établissement, d'apporter son expertise et son soutien technique à l'unité de gestion et aux équipes du pôle technique et opérationnel. Dans ce cadre il devra :

- Contribuer au suivi et au pilotage des études sur l'unité sous la responsabilité du responsable de l'unité de gestion, en lien avec le(a) responsable du pôle technique et opérationnel et des missions socles de l'établissement ;

- Piloter et coordonner des actions émergentes et solutions innovantes en lien avec le(a) responsable de l'unité de gestion, le(a) responsable du pôle technique et opérationnel et les missions socles de l'établissement ;
- Développer un appui technique auprès des équipes du pôle opérationnel et technique de l'unité en binôme avec le conseiller études et ingénierie de l'unité Ouest et en lien avec les missions socles de l'établissement.

Activités principales :

- Piloter des actions émergentes et solutions innovantes en lien avec les missions socles de l'établissement ;
- Suivre et/ou mettre en œuvre des études spécifiques locales pouvant être déclinées à l'échelle du Bassin Versant de la Vilaine ;
- Développer une mission technique autour des enjeux assainissement et eaux pluviales ;
- Contribuer au développement d'une meilleure connaissance du territoire : consolidation de données en lien avec les coordonnateurs de projets et l'équipe technique et opérationnelle ;
- Assurer la coordination administrative/technique liée aux activités de son poste ;
- Contribuer au suivi des indicateurs et à leur analyse en lien avec les contrats territoriaux, sur l'ensemble de ses activités et à l'évaluation du programme.

Gestionnaire Administrative

Sous la responsabilité de la responsable d'unité, l'agent aura à assurer des tâches comptables, de secrétariat et d'accueil.

La gestionnaire administrative est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité, pour ce qui relève :

- De la comptabilité et des marchés publics :
 - de réaliser l'engagement et le pré-mandatement des factures,
 - de réaliser le traitement des factures courantes et celles liées aux marchés publics,
 - de réaliser le suivi des crédits et bilans budgétaires de l'unité,
 - de réaliser le suivi des demandes de solde de subventions en lien avec la responsable d'unité et la responsable du pôle technique et opérationnel,
 - d'assurer le suivi administratif et comptable des marchés en cours.
- Des ressources humaines :
 - de collecter et contrôler les données des agents,
 - de gérer les déplacements des agents et les frais de mission,
 - de relayer et diffuser les informations RH.
- Des autres missions :
 - de gérer les instances de l'unité,
 - de gérer le secrétariat technique de l'unité,
 - de gérer l'accueil de l'unité,
 - de gérer la logistique de l'unité.

Technicien SIG

Le technicien SIG est chargé, sous la responsabilité du responsable de la cellule Planification – Prospectives de l'EPTB Eaux & Vilaine, de :

- participer aux développements des applications de saisie et d'analyses des données,
- participer aux campagnes de levés d'informations sur le terrain (levé GPS cinématique, levé par drone),
- réaliser des cartographies pour des objectifs techniques et pour des objectifs de communication,
- d'être le référent SIG des unités de gestion sur l'amont de la Vilaine,
- contribuer à l'intégration et à la maintenance des bases de données,
- d'assister les utilisateurs des unités de gestion en étant référent sur le SIG, en proposant des formations, en rédigeant des procédures, et de gérer des demandes,

- créer des cartographies et autres documents graphiques pour des besoins spécifiques,
- saisir des données sur le terrain,
- participer à des campagnes de levés sur le terrain (inventaires, topographie),
- mettre en place des solutions innovantes (levé par drone, saisie sur smartphone, etc.).

Ce poste est rattaché au siège de l'EPTB Vilaine, il est mutualisé entre les deux unités avec 0,5 ETP/an pour chaque unité Est et Ouest.

Animation des milieux aquatiques

Les animateur(rice)s milieux aquatiques sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de :

- mettre en œuvre les actions milieux aquatiques prévues au Contrat,
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions milieux aquatiques en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques milieux aquatiques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, de mettre en oeuvre et de suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des volets « aménagement du territoire » et « améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » relevant de la thématique « milieux aquatiques » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Animation agricole

Les animateur(rice)s agricoles sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du service technique et opérationnel de l'unité de :

- mettre en oeuvre et de s'assurer de la mise en oeuvre des actions agricoles prévues au Contrat et notamment la réalisation des pré-diagnostics auprès des exploitants agricoles en préalables aux diagnostics et accompagnements proposées par les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- organiser et animer le comité technique « agricole » et certains groupes de travail/projet,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en oeuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions des volets « aménagement du territoire », « pratiques et usages sur le territoire » et « améliorer, valoriser et transmettre les connaissances » relevant de la thématique « agricole » afin d'alimenter les différents bilans,
- Alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Coordinatrice des Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées

La coordonnatrice des MOAA est chargée, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité de gestion, d'assister cette dernière :

- à la mise en œuvre opérationnelle des actions agricoles sur les zones prioritaires définies dans le Contrat Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest ;
- à la coordination des actions agricoles portées par les Maîtrises d'Ouvrage Associées et à leurs évaluations à l'échelle de l'Unité.

Dans ce cadre, la coordonnatrice apporte une vision systémique à l'échelle d'une ou plusieurs zone(s) prioritaire(s) et assure à cet effet un encadrement fonctionnel de l'équipe de techniciens chargée de déployer les diverses actions/projets en matière d'actions agricoles et de bocage et coordonne l'ensemble des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées à l'échelle de l'unité.

Elle devra sur son territoire ou sa thématique d'actions :

- Impulser une dynamique avec les acteurs du territoire,
- Assurer la transversalité sur l'ensemble des projets,
- Coordonner l'ensemble des actions en mode projet,
- Contribuer à la vision globale des objectifs à atteindre, des actions à mettre en œuvre et au recensement des indicateurs pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et participer à l'émergence des projets.

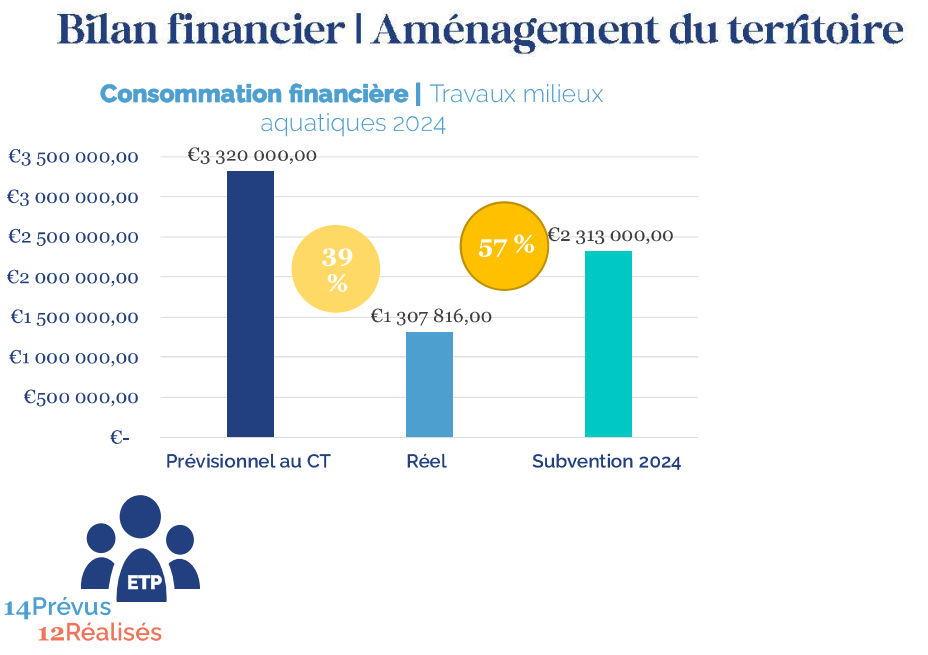
Animateur bocage

Les animateurs bocage sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité, de :

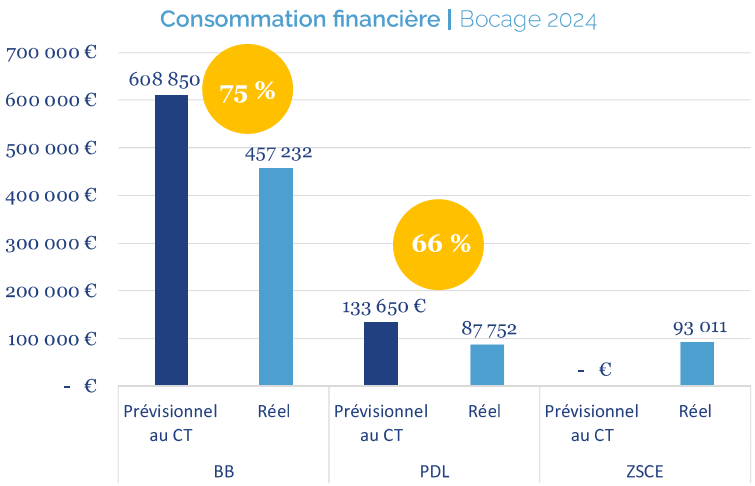
- mettre en œuvre et s'assurer de la mise en œuvre des actions relatives au bocage (inventaires bocagers, restauration/création du bocage, suivi des programmes Breizh Bocage portés par les EPCI),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions relatives au bocage en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en œuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions relevant de la thématique « bocage » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

III. Bilan financier GLOBAL du programme d'actions 2024 du Ctbv 2022-2024 (sous maîtrise d'ouvrage UGVE)

Chiffre extrait du COPIL annuel d décembre 2024

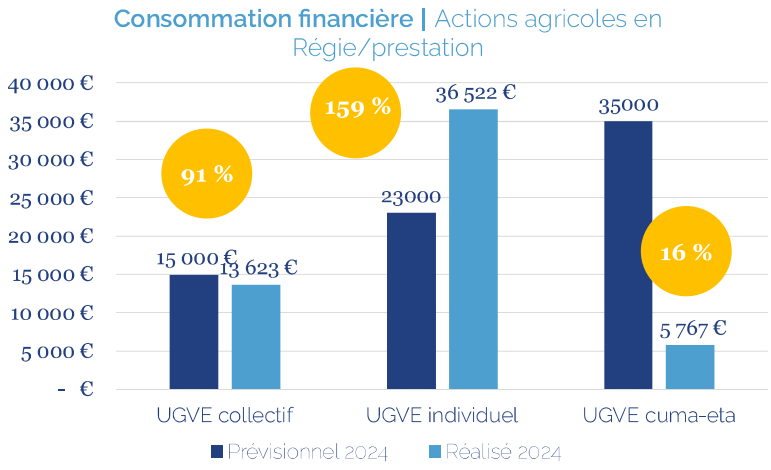


Bilan financier | Aménagement du territoire



ETP
5 Prévus
4,6 Réalisés

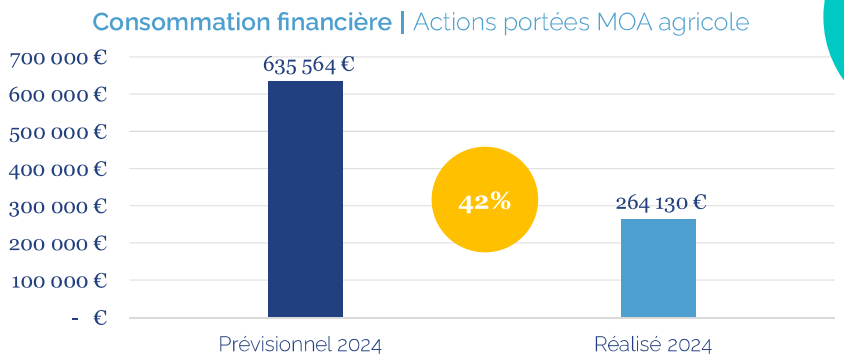
Bilan financier | Aménagement du territoire et Pratiques et usages sur le territoire



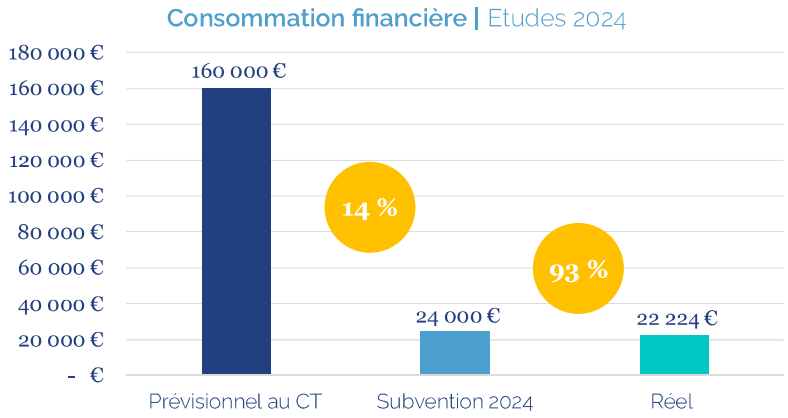
ETP
5 Prévus
4,4 Réalisés

Bilan financier | Aménagement du territoire et Pratiques et usages sur le territoire

COPIL MOA en début d'année 2025

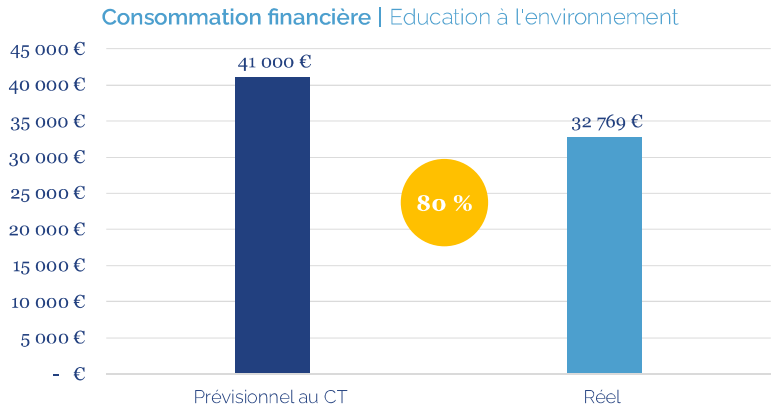


Bilan financier | Amélioration des connaissances

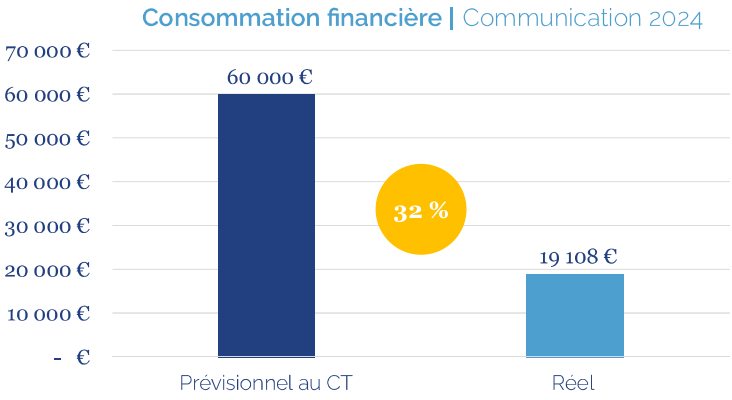


La majorité des études ont été conduites en régie et les études hydrauliques ont été cachées aux travaux milieux aquatiques, ce qui explique le taux faible de consommation.

Bilan financier – Amélioration des connaissances



Bilan financier – Amélioration des connaissances



Pas de demande de subvention 2024 pour consommer enveloppe antérieure

En toile de fond … et à poursuivre en 2025

&

Poursuivre/Consolider l'organisation de l'UGVE
Travailler avec les autres unités

&

Partager des outils communs
Mutualiser les Marchés Publics

&

Développer des réseaux métiers

&

Elaborer des stratégies d'intervention commune notamment sur la **priorisation** de nos interventions sur les **milieux aquatiques**

&

Développer l'outil SYSMA

https://experience.arcgis.com/experience/7329771026004befbbdc9daaf36994ae/page/Acceuil/

Bilan global 2024 (hors captages et MOAA)

	Prévu	Réalisé	
Aménagement du territoire	4 348 166,67 €	1 945 811 €	44 %
Pratiques et usages sur le territoire	**228 000 €**	**212 912 €**	93 %
Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances	463 800 €	94 576 €	20 %
Total	**5 039 967€**	**2 253 298 €**	44 %

IV. Perspectives 2025

Perspective 2025

Porter et animer les actions inscrites au CU et poursuivre le travail initié

Faire le bilan/évaluation du**CU 2022/2024**

Construire l'accord de territoire 2026/2028

Travailler avec les**EPCI** sur les**protocoles financiers** du **transfert** de la **GEMAPI**

Programmation 2025 | Année d'avenant au CT Unique 2022/2024

Plan de financement prévisionnel

	Prévu
Aménagement du territoire	2 440 667€
Pratiques et usages sur le territoire	75 000€
Améliorer, valoriser et transmettre les connaissances	436 000€
Gestion et suivi du contrat territorial	1 539 960€
Total	4 491 627€
MOAA	500 000€
Bocage	750 000€

V. ANNEXES

Fiches chantiers travaux milieux aquatiques 2024

Supports de communication

- **Lettres agricoles**
- **Newsletter de l'UGVE**

Diaporama COPIL ANNUEL 2024

UGVE - Eaux & Vilaine
L'Orangerie – Chemin des Bosquets
35 410 CHATEAUGIRON
T .

Eaux & Vilaine
Boulevard de Bretagne – BP 11
56130 LA ROCHE-BERNARD
T. 02 99 90 88 44**TOUT SAVOIR SUR**
eaux-et-vilaine.bzh